Projet d'établissement

IME Hors-Les-Murs

2025 - 2029

Soumis à la consultation des familles le 07/05/2025

Validé par le CA de l'association ARRIA le 16/10/2025

Institut Médico Éducatif Hors-Les-Murs

43, Bd Auguste Peneau

44300 NANTES

02 40 49 80 00– Email : secretariat.imehlm@arria.asso.fr

Sommaire

INTRODUCTION **3**

CHAPITRE 1 : LE CADRE ASSOCIATIF **5**

Histoire et projet associatif 5

1. Histoire associative 5

2. Organigramme associatif 6

3. Le projet associatif : grandes orientations et valeurs 6

4. Fiche d'identité de l'Ime Hors-Les-Murs 8

4.1 Modalités d'accompagnement 9

4.2 Caractéristiques du dispositif 9

4.3 Périmètre d'intervention et implantation territoriale 10

4.4 Cadre législatif 10

4.5 Les droits des personnes accompagnées et de leurs proches 13

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION **17**

Caractéristiques des jeunes accueillis 17

CHAPITRE 3 : MISSIONS, FINALITE ET OBJECTIFS **21**

CHAPITRE 4 : REFERENCES THEORIQUES ET PRINCIPES SUR LESQUELS REPOSE LA PRATIQUE **24**

Les principes d'intervention de l'IME Hors-Les-Murs 24

A - *Accueillir* : le jeune et sa famille 25

B - Reconnaitre 26

C - *Responsabiliser* : être sujet et acteur 26

D - Innover 27

E - Accompagner 27

CHAPITRE 5 : PRESTATIONS DE SERVICE (EDUCATIVES, THERAPEUTIQUES, PEDAGOGIQUES, MATERIELLES, LA SECURITE DES USAGERS…) **32**

5. L'accompagnement éducatif sur l'IME Hors-Les-Murs 32

Accompagnement pour exercer les rôles sociaux 33

La construction identitaire 33

Accompagner pour la vie sociale 34

Accompagner pour développer l'autonomie 35

L'orientation professionnelle 35

Travail avec les familles 36

Coordination renforcée autour du parcours du jeune 36

5.2. L'accompagnement thérapeutique sur l'IME Hors-Les-Murs 37
L'équipe de professionnels.....41
Le dispositif ULIS.....42
Les objectifs de l'ULIS 43
Le fonctionnement du dispositif ULIS.....44
Un objectif : être collégien.....45
CHAPITRE 6 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT 47
Les modalités de travail de l'ULIS-IME Hors-Les-Murs 47
A - Les réunions.....47
B - Les horaires 48
C - La formation 48
D - Une organisation qui prévient et lutte contre les situations à risque de maltraitance 48
CHAPITRE 7 : RESEAUX ET PARTENARIATS.....50
CHAPITRE 8 : DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET AXES D'AMELIORATIONS 52
GLOSSAIRE 55
ANNEXES.....57

INTRODUCTION

L'IME Hors-Les-Murs a été créé en 2010 par redéploiement de places suite à la fermeture de l'IME le Cardo de l'association ARRIA. Ce dispositif s'inscrit dans une dynamique associative d'accroissement du nombre de jeunes accueillis dans des dispositifs toujours au plus près de leurs besoins. L'IME Hors-Les-Murs était initialement un dispositif expérimental de 5 places. Son agrément a été reconduit en 2012 à 10 places, puis en 2013 à 12 places, avant d'obtenir une habilitation pour un dispositif pérenne en 2015 pour l'accompagnement de 12 élèves inscrits au collège Grand Beauregard. L'IME Hors-Les-Murs est un dispositif qui s'est construit en partenariat étroit et continu avec l'Education Nationale par le biais d'une ULIS Troubles des Fonctions Cognitives (TFC). L'un et l'autre fonctionnent conjointement.

Notre projet d'établissement répond au cadre légal en cours (la loi 2002-02 et l'art L.311-8 du CASF) et aux Recommandations de Bonnes Pratiques de l'ANESM, tout en s'appuyant sur les valeurs du Projet Associatif et sur la démarche qualité (évaluations internes et externes).

Pour l'équipe, la rédaction du projet d'établissement est un moment important qui permet :

- ✓ D'identifier clairement les objectifs de l'établissement
- ✓ De préciser le sens des interventions de chacun et de les situer dans une logique de complémentarité
- ✓ De formaliser les évolutions des pratiques liées à l'expérience, la meilleure connaissance des jeunes accueillis et les avancées réglementaires
- ✓ De créer un outil de référence présentant nos missions et modes d'intervention aux familles, aux partenaires, aux financeurs, aux nouveaux salariés ou stagiaires grâce à une pratique clairement identifiée.

Les enjeux autour de ce projet d'établissement sont de :

- S'appuyer sur la richesse de l'expérience et des pratiques, des savoir-faire et du savoir-être expérimentés depuis la création de ce dispositif partenarial innovant et précurseur.
- Formaliser les pratiques professionnelles en donnant à voir le sens et la cohérence entre les différents accompagnements proposés au bénéfice des personnes accompagnées au sein de ce dispositif partenarial et inclusif.
- Définir la particularité des accompagnements qui s'appuie sur l'inclusion scolaire et sociale ainsi que la spécificité du statut de collégien.
- Réfléchir et accompagner les jeunes à la sortie du dispositif dans un projet au plus proche de leurs besoins, de leurs envies et de leurs capacités.

Pour être au plus près des demandes des personnes accompagnées, l'établissement s'appuie sur un questionnaire de satisfaction afin de collecter leurs attentes.

Ce document : « Projet d'établissement de l'IME Hors-Les-Murs 2025-2029 » sera remis aux autorités de contrôle et de tarification, après validation par le Conseil d'Administration de l'association ARRIA.

Les familles

Des questionnaires de satisfaction ont été envoyé à toutes les familles de l'IME Hors-les-murs chaque année. Des propos ont été extraits entre 2018 et 2024 permettant de nommer quelques points faibles du dispositif mais également des points forts.

Les jeunes

Des temps d'échanges en groupe ont eu lieu avec tous les jeunes, sur un temps de classe. L'enseignante spécialisée et les éducatrices étaient présentes.

- **Les partenaires**

Une enquête en ligne a été adressée par l'IME hors les murs à 22 partenaires dans les différents domaines d'action du dispositif : collège, champ Médico-social, social et sanitaire, droit commun…

8 retours ont été enregistrés sur 22 questionnaires envoyés.

Cette enquête n'a pas de valeur statistique mais les éléments qualitatifs ont été intégrés dans la réflexion de l'équipe.

CHAPITRE 1 : LE CADRE ASSOCIATIF

Histoire et projet associatif

1. Histoire associative

L'association ARRIA est une association loi 1901 d'intérêt général issue d'une fusion-absorption réalisée en 1998 entre deux associations nantaises, l'une créée en 1942 (ASE IPP GUCHET) et l'autre en 1971 (AREH), chacune d'elle ayant la gestion d'un seul établissement spécialisé.

Depuis sa création, L'association ARRIA a adopté une politique de développement et de recherche afin d'être en adéquation avec les évolutions sociétales, les besoins des publics et les prestations offertes. Au fil de son histoire, l'association a acquis un savoir-faire et une reconnaissance sur le département. Elle est régulièrement sollicitée dans de nombreuses instances.

Une dynamique de développement de son activité est engagée ainsi qu'un rapprochement avec d'autres associations en région au travers du G.I.A.C – Groupement Inter Associatif de Coopération. Le GIAC contribue à la mutualisation d'actions et de ressources (formation, contrats d'assurance, de restauration, de location et d'achats de véhicules, réponse à des appels à projets…).

Les buts de l'association ARRIA s'inscrivent dans le sigle de l'association et sous-tendent son action :

- L'**A**ccueil de toute personne concernée par l'objet de l'association, quelle que soit la nature du handicap ou des difficultés rencontrées.
- La **R**econnaissance et l'acceptation de l'autre dans son humanité et son altérité, par un travail d'identification de sa complexité et de sa singularité.
- L'apprentissage de la **R**esponsabilité par la personne dans sa manière d'être, d'agir et de penser dans les situations de la vie quotidienne.
- L'**I**nnovation pour favoriser l'ouverture vers des actions expérimentales et la créativité dans un cadre donné ; l'innovation pour développer des aptitudes sociales au regard de la cohérence des adultes impliqués.
- Un **A**ccompagnement interdisciplinaire qui révèle et développe les potentialités de la personne.

L'association ARRIA s'adresse en priorité aux enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap du fait de difficultés psychologiques, de troubles de l'efficience intellectuelle ou de troubles du spectre autistique dont l'expression entrave la scolarisation, les apprentissages et la socialisation. ARRIA propose de co-construire avec chaque jeune et sa famille un parcours d'accompagnement individualisé, ajustable et évolutif.

Ainsi, l'association a fait évoluer son organisation et diversifié ses dispositifs d'accueil et d'accompagnement afin de répondre aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes qu'elle

accompagne dans leur parcours, en complémentarité avec l'action de partenaires spécialisés ou de droit commun.
Ainsi, pour accompagner les parcours singuliers, une palette de réponses internes à ARRIA peut être mobilisée sur les registres d'une action ambulatoire et préventive, de l'accueil de jour ou encore de l'hébergement et répit, aux côtés d'autres modes d'intervention mobilisés selon les besoins.

2. Organigramme associatif

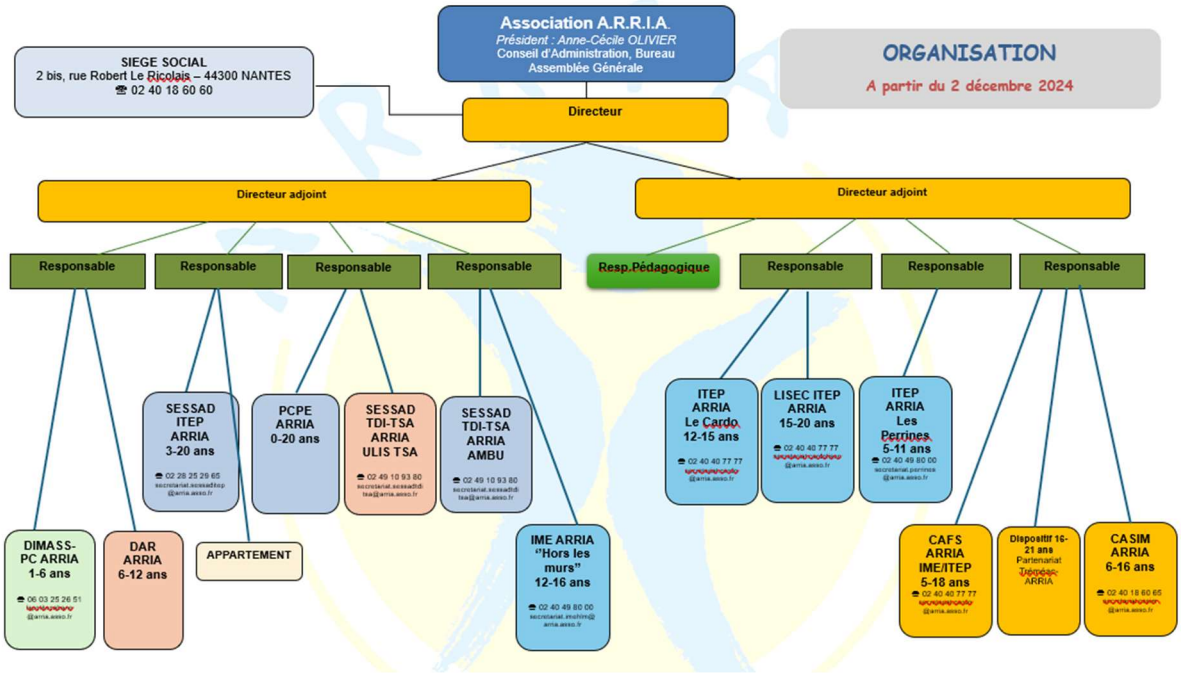

3. Le projet associatif : grandes orientations et valeurs

ARRIA s'attache à faire vivre ses valeurs au quotidien au profit de chaque personne accueillie, dans ses relations comme dans ses actes, dans son positionnement vis à vis des familles, auprès des pouvoirs publics, et au sein des établissements et services dont elle assure la gestion.

RESPECT DE LA PERSONNE

Respect de la dignité de la personne accueillie, de son intégrité et de sa singularité, de ses choix et de ses convictions, ainsi que des règles du vivre ensemble.

LIBERTE DE CHOIX

Garantit à chaque personne accueillie l'exercice plein de ses droits, de ses devoirs et de sa citoyenneté, la recherche de son libre consentement en étant une expression directe

APPROCHE ETHIQUE

Ligne directrice de l'action et de la réflexion de l'association, avec le souci permanent du questionnement juste et adapté aux situations

NEUTRALITE

Principe de laïcité, notamment en matière de conviction religieuse, philosophique et politique, dans la limite et le respect de la liberté des autres

SOLIDARITE

Capacité de chacun et de tous à se mobiliser pour une cause d'intérêt général, qui pose des exigences et crée l'obligation d'un rendu compte.

SOLIDARITE

Capacité de chacun et de tous à se mobiliser pour une cause d'intérêt général, qui pose des exigences et crée l'obligation d'un rendu compte.

4. Fiche d'identité de l'Ime Hors-Les-Murs

Organisme gestionnaire	**Association ARRIA**
Type d'établissement **Et adresse postale**	IME Hors-les-murs 43 Bd Auguste Peneau 44300 Nantes
Coordonnées	☎ 02 40 49 80 00 secretariat.imehlm@arria.asso.fr
Site internet	https://www.associationarria.org/
Autorisation	Arrêté Disposant d'une double habilitation l'IME Hors-les-murs accompagne 12 jeunes + 1 jeune sortant, orientés par la MDPH. Ils ont l'âge collège (11-16 ans) - Ils bénéficient de la double notification : ○ IME ○ ULIS ou ULIS-IME Hors-les-Murs ou IME temps partagé ULIS
N° Finess	440 049 682
Modalités d'accompagnement	Accueil de jour – Scolarité à temps plein
Périmètre d'intervention	L'ULIS - IME Hors-Les-Murs ARRIA ne répond pas à une logique de territoire, les jeunes viennent de toute l'agglomération nantaise et de sa périphérie.
Direction	1 Directeur d'association 1 Directeur adjoint 1 Responsable d'établissement
Autorité de contrôle **Financement**	ARS Pays de la Loire CPAM, crédits d'assurance maladie versés sous forme de Dotation globale
Organisation	Accueil de jour – 190 journées d'ouverture/an
Origine géographique des jeunes	Agglomération nantaise et périphérie
Nombre de salariés	Total (en nombre) : 4 Etp / 8 salariés
CPOM	3ème CPOM 2025-2030

4.1 Modalités d'accompagnement

L'IME Hors-Les-Murs est un dispositif partenarial apparié à l'ULIS TFC du collège Grand Beauregard.

L'IME Hors-les-Murs est un dispositif innovant puisqu'il s'inscrit dans une réelle démarche d'inclusion. A ce titre, les jeunes sont avant tout collégiens : ils sont inscrits et élèves à part entière du collège, qui adapte son organisation logistique et pédagogique pour permettre l'accueil de ces élèves.

Ces jeunes sont aussi soutenus par un Institut Médico-Educatif (IME) implanté directement dans les locaux du collège afin de soutenir leur inclusion sociale, scolaire et professionnelle, et qui leur apporte un accompagnement de soin, pédagogique et éducatif permanent, adapté à leurs besoins et au développement de leur potentiel.

Le dispositif partenarial d'IME Hors-Les-Murs accompagne des parcours de jeune en permettant une reprise ou un maintien de scolarité en milieu ordinaire.

4.2 Caractéristiques du dispositif

L'ULIS - IME Hors-Les-Murs ARRIA s'adresse à des jeunes :

- Présentant des troubles cognitifs,
- Sans trouble majeur du langage,
- Ayant une notification IME,
- Scolarisés à temps plein au sein de l'ULIS TFC du Collège Grand Beauregard de la Chapelle-sur-Erdre,
- Dont le fonctionnement nécessite un accompagnement spécialisé et pour lesquels le niveau d'autonomie permet une scolarité à temps plein au sein du collectif collège.

Ces jeunes peuvent :

- Provenir d'un établissement spécialisé de type IME et ayant des appétences scolaires et une capacité à être collégiens ;
- Provenir d'un établissement spécialisé de type ITEP ayant des appétences scolaires et pour lesquels l'apaisement psychique est suffisant pour permettre une scolarité en collège ordinaire ;
- Suivre un cursus ordinaire ou être scolarisés en ULIS (avec ou sans soutien SESSAD) et pour lesquels les besoins éducatifs, thérapeutiques et/ou pédagogiques ne permettent plus la poursuite de cette modalité, malgré leur appétence scolaire ;

Les modalités d'accompagnement pédagogique, éducatif et de soins apportés par le dispositif sont individualisées : elles répondent aux besoins spécifiques repérés pour chacun. Les modalités sont aussi réfléchies et contractualisées avec les familles, dans le cadre d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement.

4.3 Procédure d'admission

Les jeunes accueillis sont orientés par la MDPH avec une notification spécifique :

- IME + ULIS
- Ou IME temps partagé ULIS
- Ou IME Hors-Les-Murs ARRIA

Lorsqu'une famille souhaite que son enfant intègre l'IME-Hors-Les-Murs, elle contacte le secrétariat pour se faire connaitre. Elle fournit plusieurs éléments (Geva-SCO, bilans éducatifs, thérapeutiques s'il y a un accompagnement médico-social, bilans paramédicaux s'il y en a (orthophonique, psychomoteur, …)) visant à comprendre les besoins du jeune.

Chaque famille sera reçue par la responsable du dispositif et la psychologue. L'idée étant d'apprendre à connaitre le jeune, identifier ses besoins et recueillir les attentes des parents.

Une commission avec l'Education Nationale est ensuite organisée par l'Inspection Académique, durant laquelle les candidatures sont étudiées. C'est l'IEN ASH (Inspecteur de l'Education Nationale, Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) qui décide si le jeune est affecté ou non sur l'IME-Hors-Les-Murs.

A cet effet, il n'y a pas de liste d'attente sur ce dispositif. Toutes les candidatures sont étudiées et une réponse est délivrée systématiquement :

- L'élève relève du dispositif et est admissible (s'il y a de la place, il est admis, le cas échéant, il devra recandidater l'année suivante)
- L'élève ne relève pas du dispositif et ne pourra plus se présenter.

Les jeunes admis sur l'IME-Hors-Les-Murs peuvent entrer au collège en 6ème ou 5ème et seront sortants l'année de leur 3ème. Aucun maintien n'est possible à l'issue de cette dernière année.

4.4 Périmètre d'intervention et implantation territoriale

L'ULIS-IME Hors-Les-Murs ne répond pas à une logique de territoire. Les jeunes viennent de toute l'agglomération nantaise et sa périphérie. Toutefois, une attention particulière est portée au temps de transport.

Le dispositif est installé au cœur du collège Grand Beauregard à la Chapelle-sur-Erdre où il dispose :

- D'une classe ULIS,
- De 2 salles éducatives et thérapeutiques,
- D'une salle d'expression,
- De l'utilisation partielle de bureaux d'entretiens famille pour les suivis thérapeutiques ou Rdv famille
- De l'utilisation de tous les espaces communs à l'ensemble des collégiens

Ces locaux sont mis à disposition par convention entre l'ARRIA, le collège et le Conseil Départemental.

L'IME Hors-Les-Murs à la possibilité d'utiliser les locaux des différents établissements et services de l'association ARRIA, permettant l'usage des lieux spécialisés (bassin d'hydrothérapie, salle de psychomotricité, salle d'orthophonie, cuisine pédagogique) et de bureaux d'entretiens garantissant la confidentialité. Ils sont notamment utilisés sur les jours et périodes de fermeture du collège Grand Beauregard.

4.5 Cadre législatif

- **Les orientations nationales des politiques publiques et leur déclinaison en région : vers une société inclusive**

Le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire pour la période 2018-2022 ambitionne d'améliorer la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées à travers plusieurs de ses orientations stratégiques et notamment :

- Promouvoir collectivement l'autonomie dans une société inclusive par des actions pour développer des réponses d'accompagnement en soutien à la vie en milieu ordinaire, soutenir les aidants et améliorer le parcours de santé des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- Permettre aux personnes d'accéder aux soins et aux accompagnements utiles et adaptés, au bon moment et au bon endroit et plus spécifiquement améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et proposer des réponses médico-sociales souples, modulaires, évolutives, adaptées.

Les livrets du P.R.S.
A l'appui du P.R.S, des livrets formulent des propositions en lien avec un contexte régional et national. Deux livrets sont à retenir pour l'IME Hors-Les-Murs :

- **Livret** – Accompagnement des enfants en situation de handicap, scolarisation et participation sociale des jeunes en situation de handicap.
- **Livret** - Insertion et parcours professionnels des personnes en situation de handicap.

S'agissant du parcours scolaire, de formation et d'insertion professionnelle, il est fait référence ***à la nécessaire diversification des modes de réponse, à la mise en œuvre de réponses innovantes dans une visée plus inclusive.***

- Un cadre de référence : des textes juridiques et des recommandations de bonne pratique

Des lois fondatrices

- La convention internationale des droits de l'enfant – 10 juillet 1989
- Décret n° 89-798 du 27/10/1989 remplaçant les annexes XXIV du décret de 1956.
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et les articles D.312-59-1 à D.312-59-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Loi HPST du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé, et aux territoires
- Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance posant le principe de l'école inclusive
- Décret n°2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements scolaires et les ESMS
- Une partie du Code de l'Education : Titre V : Les enseignements pour les enfants et adolescents handicapés – Chapitre I : Scolarité (articles L 351-1, L 351-2, L 351-3) – Chapitre II : La formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes handicapés (article L 352-1) La Loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dite loi « Taquet »
- Conférence nationale du handicap 2023 et Comité interministériel du handicap 2024

Les dispositions législatives spécifiques applicables aux dispositifs médico-sociaux appariés avec l'Education Nationale :

- Circulaire n° 2015-129 du 21/08/2015 : Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré.

2024, le fonctionnement en dispositif intégré

- Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des ESMS

Les recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles : RBPP

Les professionnels s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS :

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (juillet 2008)
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (2008)
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (2009)
- Le questionnement éthique dans les ESMS (octobre 2010)
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2010)
- Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'article L312-1 du CASF (2012)
- L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (2013)
- Les comportements problèmes : prévention et réponses au sein des ESMS intervenant auprès des enfants et adultes handicapés – volets 1, 2, 3 (2016)
- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (mars 2018)
- Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire (septembre 2021)
- L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (Volet 1) : autodétermination, participation et citoyenneté
- L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (Volet 1) : Autodétermination et évaluations fonctionnelles (2022)

Les nomenclatures SERAFIN-PH[1]

Les nomenclatures SERAFIN-PH permettent de décrire, sur la base d'un langage commun partagé entre tous les acteurs (structures médico-sociales, sanitaires ou de droit commun), les besoins identifiés de la personne concernée et les réponses à apporter. L'usage des nomenclatures contribue à personnaliser les réponses afin de soutenir le parcours des personnes concernées dans une dimension inclusive.

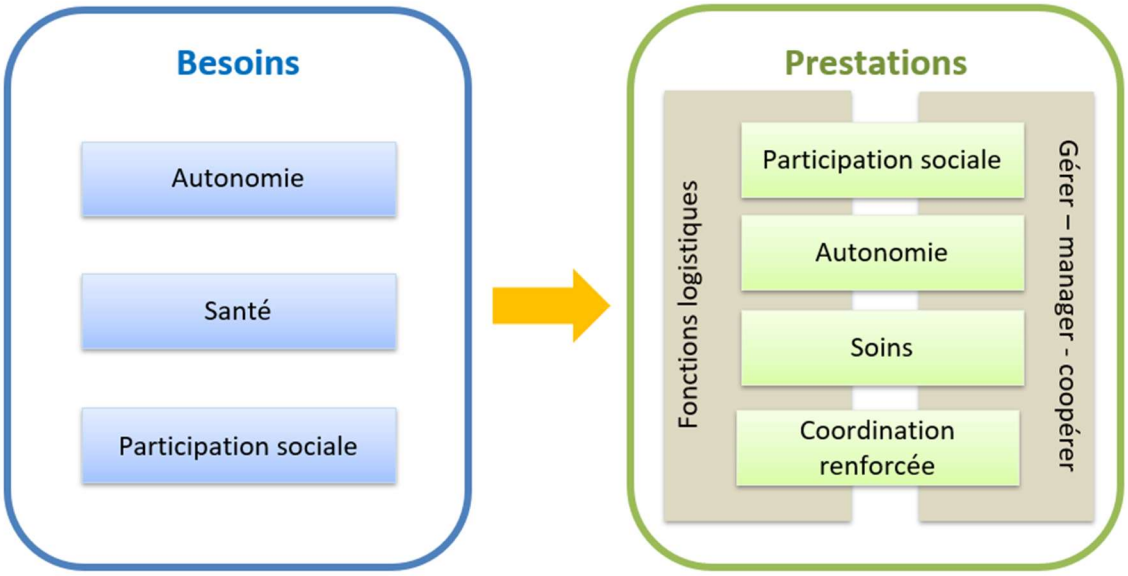

4.6 Les droits des personnes accompagnées et de leurs proches

4.6.1 Des droits réaffirmés

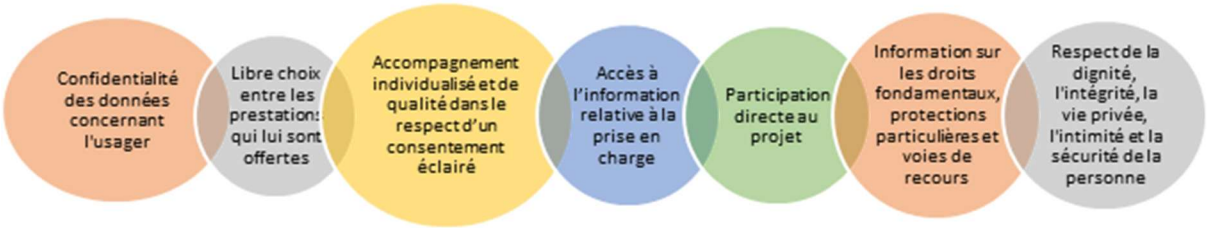

Des outils obligatoires, remis et présentés aux jeunes et aux familles viennent traduire ces droits :

- **Le livret d'accueil**

Le livret d'accueil est remis à chaque jeune et son représentant légal lors de l'accueil. Il comporte en annexe la charte des droits et libertés et le règlement de fonctionnement. Le livret d'accueil donne des éléments d'informations concernant l'IME Hors-Les-Murs et son fonctionnement.

- **La charte des droits et libertés**

La charte des droits et liberté est annexée au livret d'accueil. Elle a pour vocation d'affirmer les grands principes éthiques guidant l'intervention des professionnels et garantissant les droits des personnes accueillies : non-discrimination, choix, droit à l'information, au respect de la personne et des liens familiaux, à la protection, à l'autonomie, à un accompagnement adapté.

- **Le règlement de fonctionnement**

Il définit les droits et devoirs des personnes accueillies et les engagements de la structure d'accueil. Il s'agit d'un document de référence pour garantir les règles de vie collectives et les droits individuels.

- **Le contrat d'accompagnement**

Remis à la personne accompagnée ou à son représentant légal lors de l'admission, il doit être signé dans le mois suivant l'admission. Document légal qui engage ses signataires, il précise les droits, devoirs et obligations des usagers, des représentants légaux et du service et définit les objectifs et la nature de l'accompagnement.
Des premiers objectifs de travail sont définis avec les familles, objectifs qui seront affinés dans les 6 mois suivants dans le cadre du PPA.

Au-delà des documents venant formaliser ces droits, il s'agit de les faire vivre au travers des principes d'action et des modalités d'accompagnement proposés.

4.6.2 L'expression et la participation des jeunes et des familles au cœur du projet

Afin de recueillir l'avis des familles, des questionnaires de satisfaction sont envoyés chaque année aux parents des jeunes accompagnés par l'IME Hors-Les-Murs. Des extraits des commentaires reçus entre 2019 et 2023 viennent étayer la fonction du dispositif :

Points forts :

« Un IME qui se trouve au collège et donc permet au jeune d'être pleinement collégien comme les « autres ». Une scolarité adaptée et inclusive pour des jeunes avec des particularités. Une équipe dédiée très professionnelle »

« Nous sommes pleinement satisfait de l'IME HLM, tant aux niveaux du suivi par les professionnels médicaux, les éducatrices, les enseignants. Ce dispositif ULIS au Collège est vraiment optimal car tout est au même endroit : si besoin, un appel téléphonique suffisait à alerter qui de droit : éducatrice, enseignante, professionnel médical. »

« Au sein du collège. Soutien sans faille et réactivité aux états d'urgences…, Conseils apportés sans jugement, communication et élaboration des projets en lien avec les responsables légaux. Activités proposées. Groupe WhatsApp pour rappels des dates »

« Très bonne équipe qui travaille aussi bien avec le jeune, sa famille, le collège »

« Inclusion de l'enfant en milieu scolaire. Prise en charge de l'enfant dans sa globalité »

« Le nombre de personnes autour de notre enfant, le suivi individuel de l'élève et le contact avec la famille »

« Des professionnels investis et engagés. Le mix IME-ULIS correspond à nos attentes pour notre fils »

Points faibles :

« Pas assez d'atelier dit ressource tels que l'équithérapie, la médiation animale et autre dit sport adapté »

« Beaucoup de nouveaux professionnels à découvrir en même temps la première année »

« L'IME est très professionnel et j'ai confiance en leur professionnalisme. Cependant, le manque de créneaux d'orthophonie oblige mon fils à quitter plus tôt l'établissement afin de le faire en libéral. »

« Dommage que l'IME Hors-Les-Murs s'arrête au collège »

« L'absence de place dans un établissement après la 3ème »

Axes d'amélioration proposés par les familles :

« Avoir plus de professionnels qui accompagnent les jeunes selon leurs besoins (orthophonistes …) »

« Réussir à avoir des taxis pour les temps purement IME »

Afin de recueillir l'avis des partenaires de l'IME-Hors-Les-Murs, un questionnaire en ligne a été envoyé à 22 d'entre eux (EN, Médico-Social, Sanitaire, Loisirs, Entreprises partenaires, MDPH). 8 partenaires ont répondu. En voici les résultats :

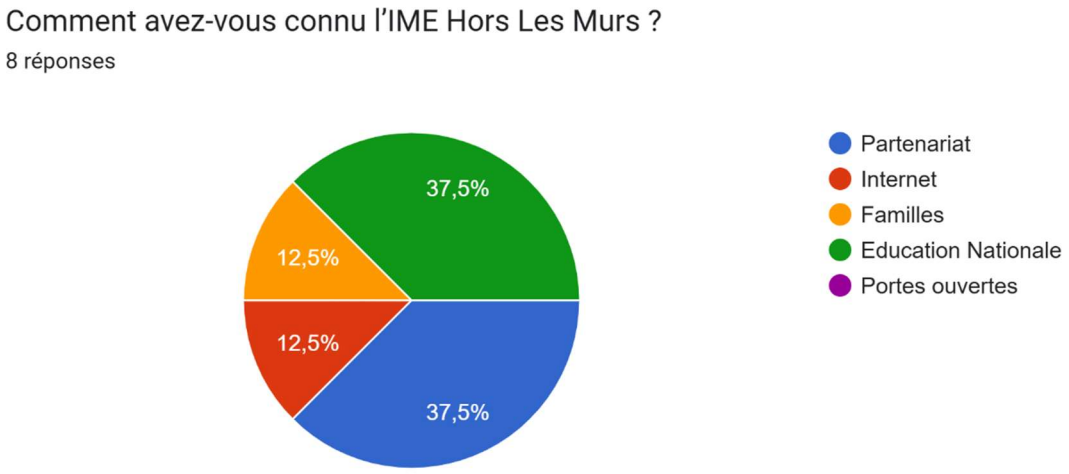

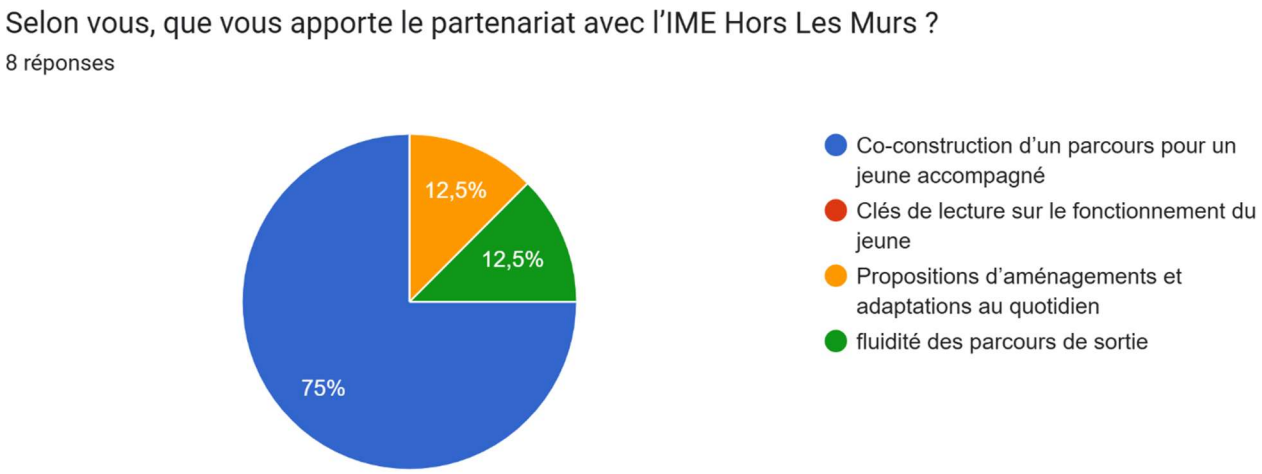

63% des partenaires disent bien connaitre le projet de l'IME-Hors-Les-Murs.

Selon eux, les points qui pourraient être éclaircis sont les suivants :

- La différence entre l'IME-Hors-Les-Murs et un IME « classique »
- Les prérequis à l'entrée et les projections de sorties différenciées en lien avec les organismes de formation
- Le nombre de place et le développement sur d'autres secteurs

Les partenaires nomment l'importance de communiquer davantage sur le fonctionnement du dispositif, en particulier pour affiner les orientations des jeunes qui pourraient candidater mais aussi pour orienter la sortie des jeunes de l'IME-Hors-Les-Murs. Plusieurs d'entre eux nomment l'importance d'avoir une plaquette et d'être bien référencé (facilement identifiable lors d'une recherche d'IME). En effet, lorsque les partenaires changent, il est important de sensibiliser les nouvelles personnes qui arrivent et méconnaissent l'IME Hors-Les-Murs.

Enfin, pour recueillir l'avis des jeunes accompagnés, des échanges ont eu lieu avec eux. Ils ont répondu à la question suivante : Comment l'IME Hors-les-murs t'aide ?

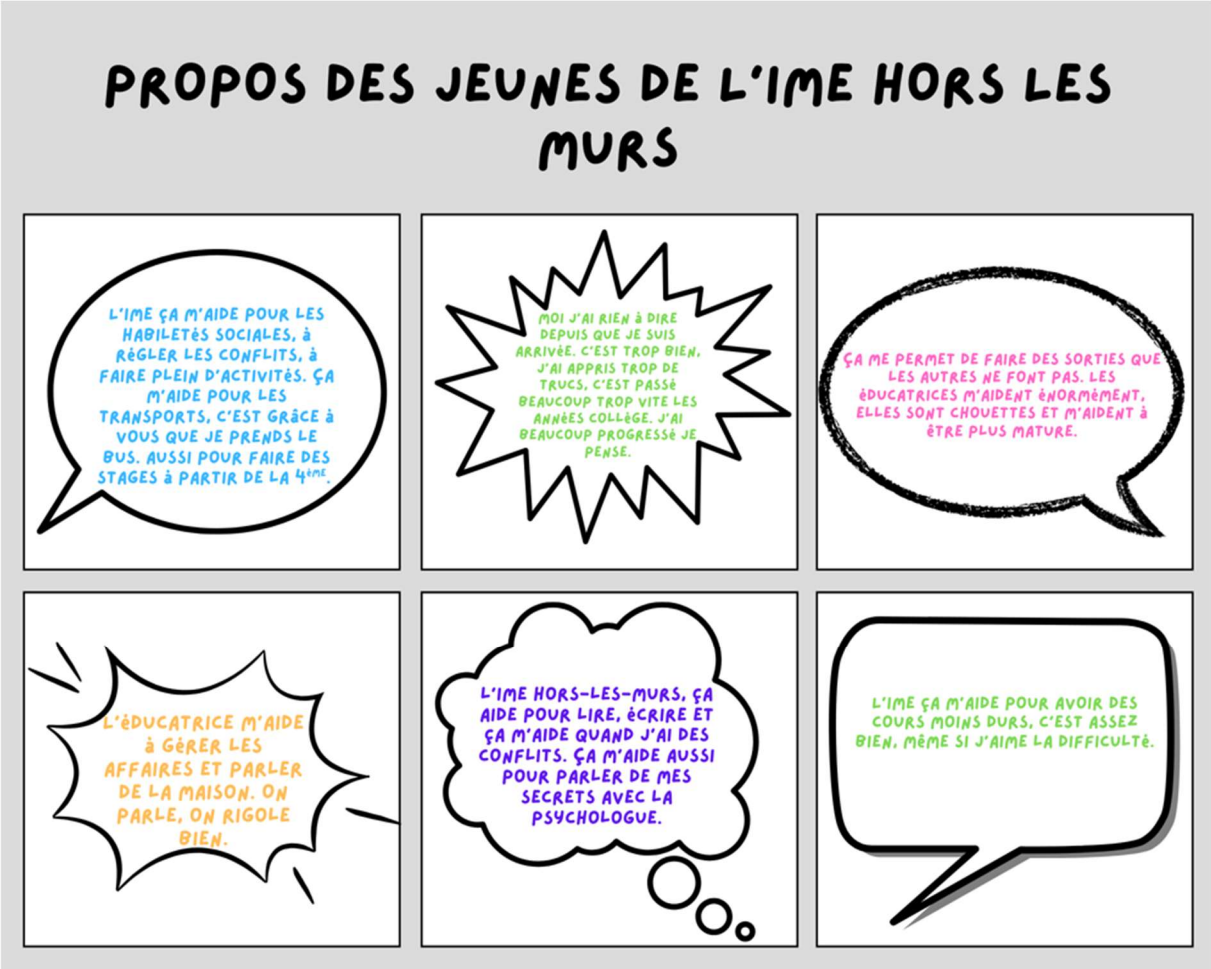

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION

Les jeunes que nous accueillons présentent tous un ***Trouble du développement intellectuel*** (CIM 11) dont les manifestations d'intensité sont telles qu'elles ne viennent pas entraver la capacité à être à temps plein dans un collège.

Leur désir (ou l'émergence d'un désir) d'être collégien et leur appétence pour le scolaire sont des leviers indispensables pour intégrer le dispositif. Ces jeunes ont tous en commun un retard scolaire avec une capacité à évoluer dans le milieu ordinaire à temps plein et des potentialités qu'ils ne parviennent pas à exprimer.

La notion de ***Trouble du développement intellectuel*** met l'accent sur la dimension développementale qui implique que nous soyons attentifs aux capacités comme aux difficultés des jeunes que nous accueillons. L'accompagnement proposé privilégie d'envisager les troubles de ces derniers sous l'angle de l'efficience intellectuelle plutôt que de la déficience, gardant ainsi en perspective les potentialités évolutives et adaptatives propres à chacun.

Leur trouble du développement intellectuel peut être associé ou lié à un autre trouble (troubles psychiques, troubles de l'attention, troubles des apprentissages…). La diversité de ces profils et la mixité des âges participent à l'équilibre et la dynamique du groupe.

Par ailleurs ces jeunes sont en pleine construction identitaire avec une problématique adolescente liée à l'émergence de la puberté et de la sexualité. Ils entament ou vont entamer le processus adolescent, être en quête identitaire et affective. Ils sont traversés par des transformations physiques qui peuvent les désarmer et qui vont inévitablement conduire à des remaniements psychiques (intégrer ce corps sexué, pulsionnel et intérioriser leur identité). Les troubles cognitifs viennent complexifier cette période : le retard psycho-affectif entraine un décalage entre ce qui se passe sur le plan corporel et les capacités de compréhension du jeune.

Nous sommes alors attentifs cliniquement à tout ce qui participe à la construction du jeune, à celui qu'il est, à sa singularité, à ce qu'il nous donne à voir.

Caractéristiques des jeunes accueillis

- **Une immaturité psycho-affective**

Ces jeunes peuvent présenter une immaturité psycho-affective notamment caractérisée par un besoin de protection, un manque d'autonomie, une suggestibilité, une difficulté à surmonter les conflits, une tendance à être centré plus sur eux-mêmes. Cette immaturité peut avoir une incidence sur le développement des relations affectives, avec une tendance à la dépendance aux figures parentales.

- **Un manque d'autonomie psychique**

L'autonomie psychique c'est être différencié, séparé de l'autre, c'est agir par soi-même et pour soi-même. Or, la plupart les jeunes que nous accueillons rencontrent des difficultés à s'affirmer et s'opposer, à reconnaître leur expérience intérieure et ce qui les agite. Il leur est ainsi difficile d'en tenir compte dans leurs actions, se laissant alors dicter leurs besoins et leur comportement par un autre. En effet ces jeunes parfois peu différenciés collent aux énoncés des autres pouvant même entrainer une soumission au discours et à la parole de l'autre.

- **Un défaut de désir**

Ces jeunes peuvent présenter une relation de dépendance à l'autre, à celui qui vient répondre à leurs besoins. Ainsi la dimension du besoin est privilégiée à celle du désir et le jeune s'inscrit alors dans les discours désirants des autres. Ils ne parviennent pas à identifier et/ou exprimer leurs besoins et sont davantage dans la satisfaction immédiate (difficultés à élaborer un désir propre, à faire des choix, à se projeter, …). Par conséquent, la demande fait également défaut pour certains de ces jeunes qu'il faut accompagner pour qu'ils puissent commencer à l'élaborer.

- **Défaut dans le rapport au monde symbolique**

Ces jeunes présentent des difficultés d'accès au symbolique, qui entravent leur compréhension (capacités à avoir des représentations du monde qui nous entoure, à intégrer des codes sociaux, des interdits, et à les généraliser). Certains jeunes peuvent alors développer un mode de fonctionnement plutôt sur le versant de l'inhibition tant dans les apprentissages que dans la relation à l'autre ou encore être dans l'agir, la parole ne pouvant s'engager. Le corps peut alors être le réceptacle de leur souffrance, ne pouvant mettre en mots ce qui se passe intérieurement pour eux, cela les oblige à dire à travers le corps (somatisations, troubles du comportement, hétéro-agressivité, ...).

- **Défaut de mémorisation**

Ces jeunes présentent généralement des difficultés de mémorisation, des difficultés à ce que les choses s'inscrivent. Ils peuvent alors être dans l'imitation, le lien à l'autre étant ce qui les étaye.
Le rapport à la temporalité peut également être affecté. Ils présentent alors une difficulté à relater des événements, à les ancrer dans le temps, à repérer un avant et un après, à se situer et situer leur entourage dans la généalogie notamment en termes de différenciation des générations. Ces difficultés sont également en rapport étroit avec là où en est le jeune en termes de séparation psychique.

- **Des fonctions exécutives entravées**

Les fonctions exécutives sont un ensemble de processus cognitifs nécessaires pour contrôler et réguler nos pensées, comportements, émotions et actions. Elles ont pour fonction de faciliter l'adaptation aux situations nouvelles. Elles incluent la planification, la flexibilité cognitive, le maintien attentionnel, la mémoire de travail ou l'inhibition. Les fonctions exécutives des jeunes accompagnés font parfois défaut : difficultés de planification et d'organisation, difficultés à réprimer des comportements automatiques et s'adapter aux changements, difficultés à maintenir son attention et résoudre des problèmes... Les dysfonctions exécutives génèrent de la fatigue chez le jeune qui doit fournir des efforts supplémentaires pour combler ses difficultés.

- **Une fragilité narcissique et une mauvaise estime de soi**

Les assises narcissiques étant consolidées par l'activité de pensée, ces jeunes présentent souvent une fragilité et, comme tout un chacun, lorsqu'ils atteignent leurs limites intellectuelles survient alors l'angoisse. Une tension s'installe et une faible estime de soi apparait. Ainsi ces jeunes sont confrontés à une peur de l'échec qui, associée à un manque de confiance en soi, peut générer inhibition, repli ou encore refus et agressivité.

- **Troubles associés : les troubles psychiques**

Certains jeunes accompagnés à l'IME Hors-les-Murs peuvent présenter des troubles psychiques qui impactent leur rapport aux apprentissages et au monde qui les entoure. Le développement psychique

et le développement cognitif/intellectuel de l'enfant sont intriqués. Ainsi, ces troubles psychiques peuvent entraver l'accès au savoir. Il convient de proposer à ces jeunes des espaces thérapeutiques plus conséquents. Ces difficultés peuvent se manifester de plusieurs façons : pensée désorganisée (saut du coq à l'âne, incohérences, idées bizarres), rapport à la réalité perturbé (frontières entre le réel et l'imaginaire peu claires, vécu hallucinatoire, sentiment de persécution), angoisses corporelles (impression que le corps se transforme ou ne lui appartient pas).

Toutes ces particularités peuvent participer aux difficultés de lien social. Ce collage et cette soumission au discours et à la parole de l'autre, l'altération du processus d'individuation et la difficulté à reconnaitre l'altérité de l'autre, peut générer une incompréhension du monde qui les entoure, des enjeux relationnels et créer des conflits ou de l'influençabilité.

Être avec les autres et s'y confronter les met parfois en difficultés et dans une position de **vulnérabilité relationnelle.** Elle peut se manifester par une réelle incapacité à se protéger, à s'extraire d'une relation compliquée.

Ce rapport au monde, aux autres, au langage, le manque d'autonomie psychique et la fragilité de leurs assisses narcissiques **entravent les apprentissages**. Toutefois ce sont des jeunes pour qui nous percevons une émergence de désir d'apprendre ou une émergence possible. Ils ont de grandes fragilités mais ont suffisamment de capacités d'adaptation et de leviers à exploiter pour poursuivre leur construction identitaire et subjective au sein d'un milieu ordinaire.

Ces caractéristiques sont plus ou moins présentes et leur intensité comme leurs manifestations sont singulières à chacun. Le fonctionnement de ces jeunes n'est pas figé et s'ancre dans un processus dynamique (cf. schéma ci-dessous).

Rapport au monde

- Difficulté à être en groupe
- Défaut d'intégration des règles sociales
- Difficulté à prendre conscience de l'altérité de l'autre
- Vulnérabilité
- Défaut de compréhension de contexte et de situation
- Manque d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne
- Manque de projection dans l'avenir :
  - Défaut de curiosité et d'ouverture sur l'extérieur
  - Inhibition/Repli sur soi
  - Mécanismes réactionnels (agressivité…)

Rapport aux savoirs

- Difficultés de concentration, de mémorisation
- Problème de repérage dans le temps et l'espace
- Faiblesse dans la capacité à raisonner, analyser et catégoriser
- Manque de désir, de curiosité
- Retard dans les apprentissages fondamentaux

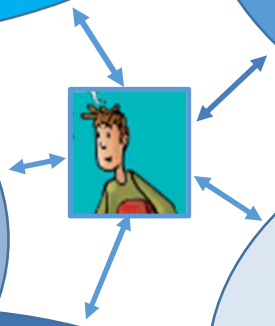

Rapport au corps

- Mauvaise représentation du corps
- Difficultés d'intériorisation du schéma corporel
- Difficultés à mettre en sens les changements liés à la puberté
- Impulsivité, instabilité, hyperactivité
- Troubles praxiques
- Troubles du tonus
- Troubles de l'équilibre

Rapport au langage

- Difficultés d'accès au symbolique
- Difficultés d'expressions écrite et orale
- Manque de vocabulaire
- Difficultés à engager sa parole
- Difficultés à énoncer une demande
- Difficultés à dire « non »
- Rapport complexe à la demande de l'autre

Rapport à soi

- Manque d'autonomie psychique
- Défaut de désir
- Faible estime de soi, fragilité narcissique
- Fragilité dans la construction identitaire
- Difficulté à nommer ou interroger son malaise
- Difficultés à reconnaitre, exprimer et gérer ses émotions, ses angoisses
- Souffrance psychique

CHAPITRE 3 : MISSIONS, FINALITE ET OBJECTIFS

La finalité est en premier lieu de soutenir l'émergence du sujet et sa construction psychique. Il s'agit de permettre au jeune d'apprendre à se protéger, s'affirmer et se positionner pour parvenir à penser par lui-même et ainsi devenir acteur de son projet.

L'IME Hors-Les-Murs vise l'inclusion scolaire et sociale, à travers le statut de collégien et de citoyen que le jeune doit acquérir. C'est à travers ces statuts que le jeune s'autonomise, s'approprie les règles du collège et du droit commun, ajuste sa posture dans ses interactions ; ce qui participe à son inclusion sociale.

L'IME Hors-Les-Murs accompagne le jeune dans sa réflexion sur son projet pré professionnel et son orientation.

L'accompagnement vers l'autonomie, la socialisation et l'individuation se fait de manière ajustable, souple et évolutive. Il s'agit pour l'équipe d'être présente autant que nécessaire et à distance dès que possible.

L'équipe accompagne le jeune selon ses besoins :

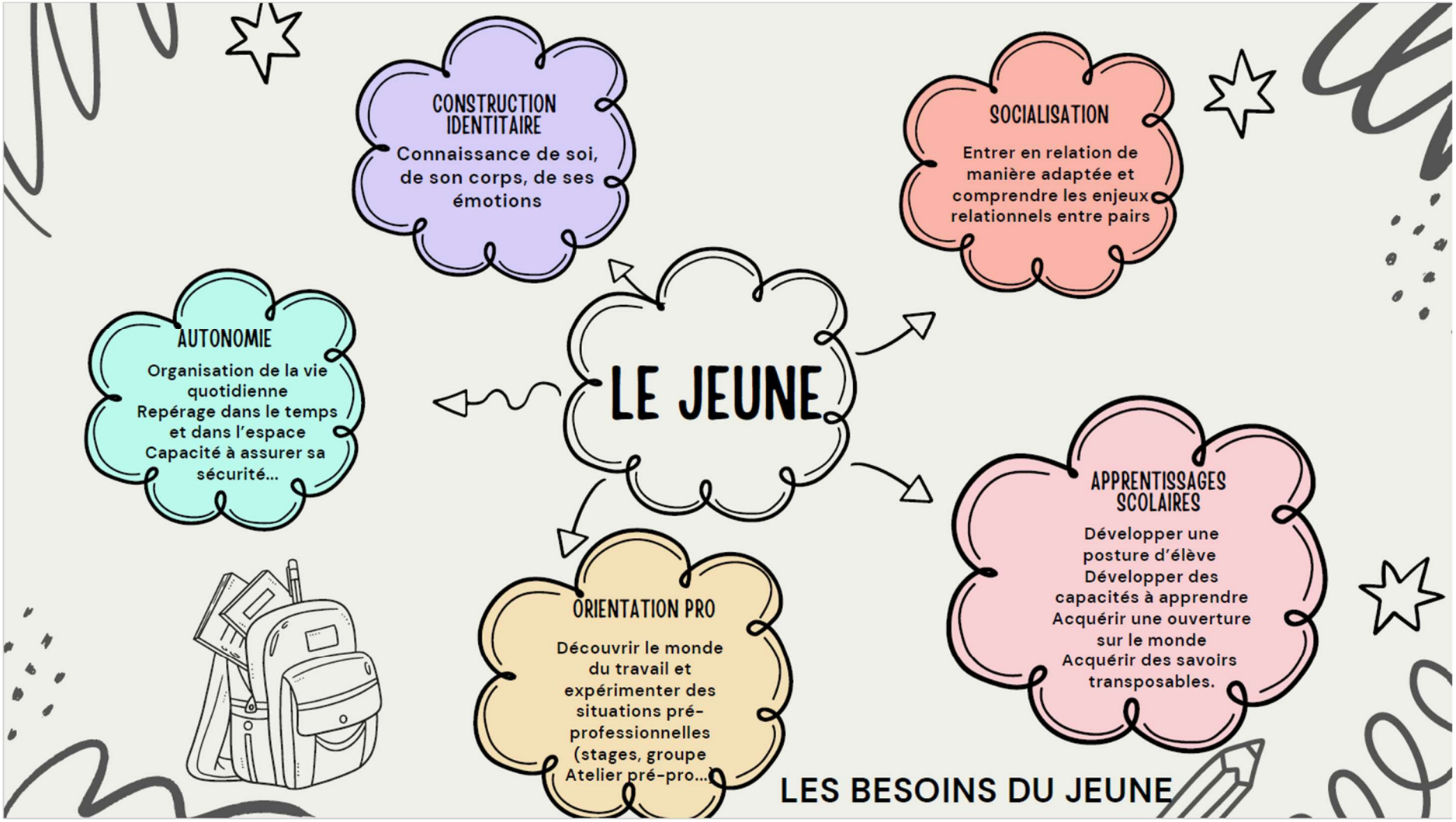

L'équipe pluridisciplinaire accompagne le jeune à travers plusieurs dimensions :

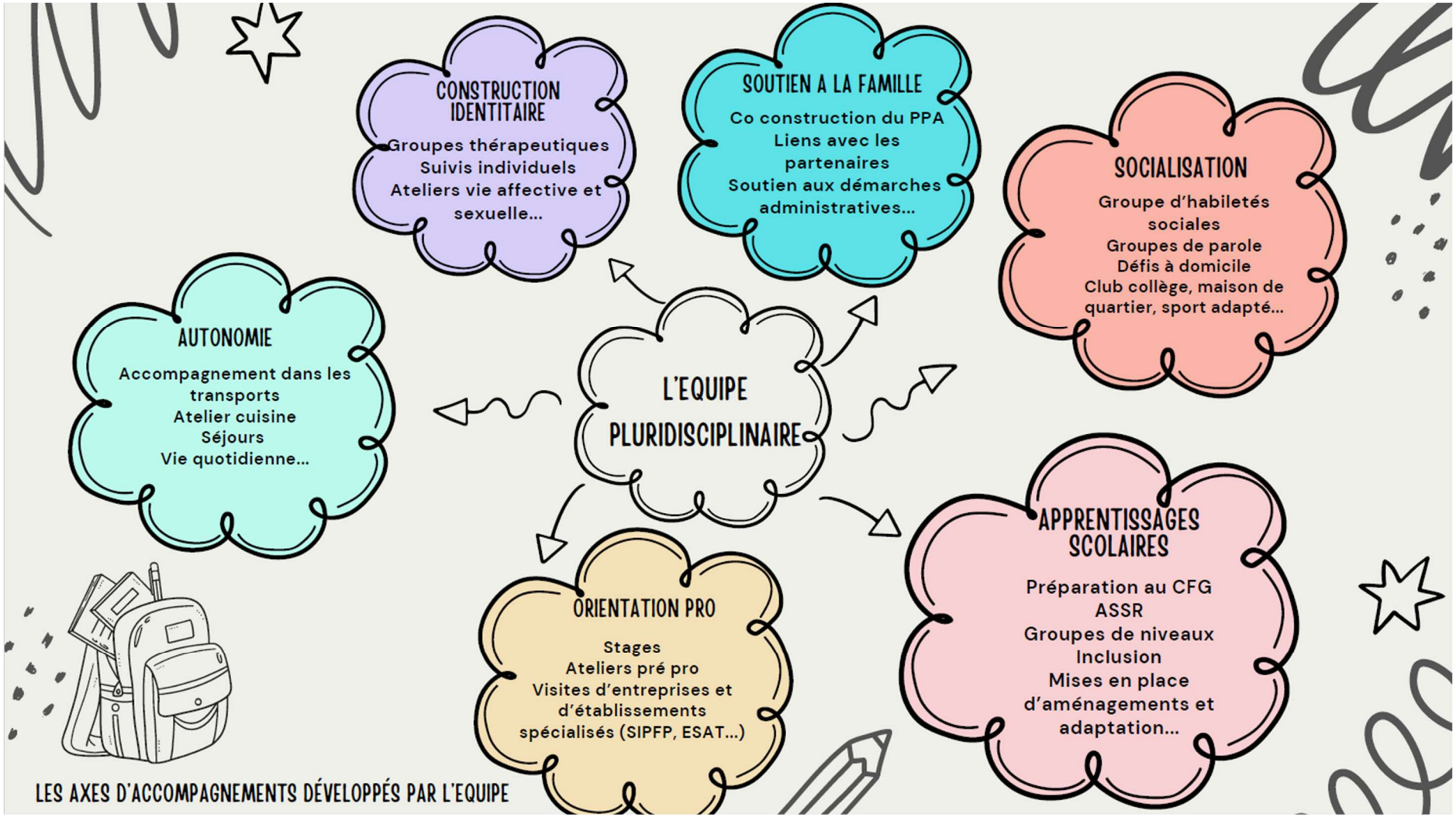

CHAPITRE 4 : REFERENCES THEORIQUES ET PRINCIPES SUR LESQUELS REPOSE LA PRATIQUE

Les principes d'intervention de l'IME Hors-Les-Murs

A l'IME Hors-Les-Murs, la pluralité des approches théoriques est à l'œuvre. Des ponts peuvent être faits entre les différentes approches (notamment la lecture analytique et systémique). Le handicap n'est pas simplement une dimension individuelle, il entraine le système familial à développer des mécanismes d'adaptation. Ainsi, il semble donc essentiel de travailler sur différents axes : individuel, familial et relationnel.

Notre prisme d'intervention est la symbolique « collégien », et se situe à plusieurs niveaux : auprès du jeune, de sa famille, des partenaires.

Le signifiant « collégien » est le levier principal de notre action. Pour cela, nous œuvrons vers une re-narcissisation qui s'appuie principalement sur la symbolique « Être collégien » : l'identification, la tenue corporelle, le travail scolaire, les codes de communication, l'autonomie… Notre accompagnement va leur permettre de prendre confiance en eux, de moduler leur mode de défense, de traverser les changements liés à l'adolescence et d'acquérir des codes de vie en société.

- ✓ **Lieu d'implantation : le collège Grand Beauregard**

Le dispositif est implanté dans les locaux du collège. Trois principales salles sont dédiées à l'accompagnent des jeunes et elles communiquent entre elles (Classe ULIS, 2 salles éducatives). Une salle "théâtre" est dédiée aux accompagnements en psychomotricité ou aux groupes thérapeutique dans le même couloir. Des bureaux du collège sont mis à disposition selon un planning pour des Rdv familles ou des entretiens individuels avec les jeunes.

La classe ULIS, communiquant avec la salle éducative par une porte

La salle éducative, lieu de séances éducatives individuelles et/ou collectives

La 2ème salle éducative, servant aussi à accueillir le club des mains agiles ½ semaine

Etant implanté dans un collège, notre établissement a des principes d'intervention spécifiques à l'inclusion scolaire et sociale, selon les valeurs défendues par l'ARRIA : *Accueillir, Reconnaitre, Responsabiliser, Innover et Accompagner*.

A - *Accueillir* : le jeune et sa famille

<u>Accueillir la demande</u>
Accueillir, c'est d'abord informer sur les différents modes d'accompagnement proposés à l'IME Hors-Les-Murs, car la particularité du fonctionnement du dispositif ne correspond pas à tous les jeunes.

Accueillir, c'est ensuite recevoir le jeune et sa famille pour évaluer leurs attentes et demandes, et recueillir les informations nécessaires. Ces entretiens permettent de situer le jeune dans son contexte et son histoire.

Accueillir le jeune et sa famille sur le dispositif ULIS-IME Hors-les-Murs

Accueillir, c'est recevoir le jeune dans sa singularité et prendre le temps de la rencontre et de la connaissance mutuelle, le temps d'établir une relation de confiance. Il s'agit d'être présent pour lui à son arrivée, répondre à ses besoins immédiats et lui proposer des temps d'échange avec l'équipe du dispositif. Ces temps permettront d'évaluer ses attentes, ses capacités, et élaborer avec lui son projet personnalisé et son emploi du temps, tout en tenant compte de sa singularité et de ses besoins.

Accueillir le jeune, c'est aussi prendre en compte son histoire et son appartenance familiale et culturelle. Il s'agit de considérer l'ensemble de la famille, son fonctionnement, d'analyser les relations intrafamiliales et d'identifier ce avec quoi composent la famille et le jeune tout en respectant leur mode d'adaptation et leurs attentes. Ainsi, l'équipe propose aussi des rencontres et des temps d'échange aux parents, afin d'apprendre à les connaître, recueillir des informations nécessaires à l'accompagnement de leur enfant (contexte familial, fonctionnement familial, autonomie dans les actes de la vie quotidienne, socialisation).

B - Reconnaitre

- ✓ Reconnaitre le jeune dans son désir : ce qu'il affectionne, ce qui l'anime, ...
- ✓ Reconnaitre le jeune dans ses particularités, ses spécificités, ses compétences, son altérité ;
- ✓ Reconnaitre le jeune dans son statut de collégien, en veillant à faire la part entre ce qui appartient à la posture de collégien, à l'adolescence, au handicap, ... ;
- ✓ Reconnaitre la place des parents qui sont aussi parents d'adolescents, de collégiens, de jeunes en situation de handicap.

Le dispositif est aussi attaché à *reconnaître* la place des familles comme étant réellement parties prenantes du projet de leur enfant, en co-construisant le projet du jeune avec lui et sa famille et l'ensemble de l'équipe du dispositif.

Les rencontres régulières permettent d'échanger sur le quotidien, sur le regard que les parents portent sur l'accompagnement de leur enfant, ainsi que sur leurs attentes afin de permettre la co-construction d'un projet personnalisé en s'attachant tout particulièrement à associer les compétences des familles et celles de l'institution, en les aidant à en prendre conscience et en mettant en lumière leur créativité. Il est essentiel de rechercher le consentement des familles et leur participation dans la construction et la mise en œuvre du projet pour leur enfant.

C - *Responsabiliser* : être sujet et acteur

Être sujet et acteur, c'est soutenir le processus d'individuation du jeune, c'est-à-dire :

- Qu'il puisse progressivement faire des choix par lui-même et pour lui-même, en même temps que ses parents cheminent dans la lecture des capacités et des difficultés de leur enfant (niveau scolaire, capacités manuelles, degré d'autonomie…) ;
- Qu'il puisse faire des choix réalistes ;

- Qu'il reconnaisse sa propre responsabilité dans sa manière d'être, d'agir et de penser, en prenant conscience et en acceptant sa part de responsabilité dans ce qui se joue avec les autres.

D - Innover

La particularité de l'IME Hors-Les-Murs est d'être implanté dans un collège. Le cadre institutionnel est donc tout autre que le cadre thérapeutique et/ou éducatif spécialisé dans lequel un IME travaille habituellement. C'est en ce point que l'intervention de l'équipe puise sa force, son originalité et son dynamisme. Les professionnels doivent en effet s'adapter en permanence aux contraintes et limites de ce cadre, mais également y puiser les ressources et déceler les potentiels que représente le milieu ordinaire. C'est en ce point que notre intervention est singulière et particulièrement enrichissante.

L'innovation part de ce que les jeunes amènent et ce que l'équipe repère, pour créer de nouveaux types d'accompagnement. L'adaptation au jeune et à sa demande amènent une nécessité de souplesse, de créativité, d'inventivité. Chaque année, de nouvelles trouvailles (ateliers, modalités, ...) voient ainsi le jour en fonction de l'hétérogénéité du groupe et des individualités qui le composent.

L'innovation part aussi de la réalité de l'offre territoriale et de ses contraintes qui peuvent empêcher le développement de certaines aptitudes et nous amènent à penser de nouvelles solutions (Accompagnement d'une treizième place dérogatoire notamment, voire une 14ème).

En partant de projets personnalisés parfois très spécifiques, l'expérimentation de certains partenariats peuvent aussi amener à penser de nouvelles dynamiques, avec des acteurs locaux notamment (ateliers de sous-traitance, jeunes ayant le besoin de développer leurs compétences dans le cadre de SIPFP, ...).

La singularité des jeunes nous amène sans cesse à innover, inventer, créer, pour être au plus près de leurs besoins et attentes. L'IME-Hors-Les-Murs fonctionne en dispositif avec d'autres IME, notamment en mettant en place des projets co-portés (Immersion des jeunes sur un autre IME en attente de place).

E - Accompagner

La finalité de l'équipe de l'IME Hors-les-Murs est de développer l'autonomie physique et psychique du jeune. Il s'agira d'apprendre au jeune à se familiariser avec le monde extérieur (collège, clubs jeunes, associations), afin de vivre le « dehors » comme moins anxiogène et d'adopter un comportement adapté. Cette prise d'autonomie vise aussi la préparation de l'avenir du jeune tout en se repérant dans le temps et l'espace.

Afin d'optimiser notre action, et qu'elle ait un réel impact en termes d'inclusion scolaire, nos interventions et notre accompagnement auprès de ces jeunes ne peut se dérouler qu'en collaboration étroite avec les professionnels de l'Education Nationale (enseignant spécialisé, AESH, principal d'établissement, enseignants, assistants d'éducation). L'immersion des jeunes et de l'équipe dans ce milieu ordinaire ne peut se dérouler alors que de façon progressive et individualisée.

Le lieu est aussi à ce titre, porteur de symboles sur lesquels l'équipe s'appuie fortement : règlement, rythme, travail, autonomie, sanction… Si la scolarité est adaptée en fonction des capacités et du rythme de chacun, si nos réponses thérapeutiques, éducatives ou pédagogiques sont pensées en

fonction de la singularité de chacun… en revanche, les règles, le fonctionnement de cette société « collège » s'appliquent à tous.

L'accompagnement est individualisé et s'appuie sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune (PPA). Ce projet doit mettre en relief les besoins et les points d'appui du jeune accueilli, faire un constat de son évolution depuis son arrivée sur le dispositif, et proposer des pistes de travail afin de réaliser des objectifs fixés en partenariat avec la famille. La dynamique du projet personnalisé permet progressivement au jeune de se projeter comme élève, apprenti ou stagiaire. Il introduit une réouverture des perspectives pour tous, aussi bien pour les jeunes que pour les parents, les établissements scolaires et organismes de formation. La nature des aides mises en place est donc définie au cas par cas, en fonction des premiers déchiffrages réalisés avec l'ensemble des acteurs. Elle s'inscrit à la fois dans une temporalité et une réelle souplesse, en tenant compte du temps nécessaire à chacun pour cheminer avec l'ensemble des données, mais aussi de l'évolution de la situation et des points de vue.

En tant qu'établissement médico-social, les modalités d'intervention pédagogiques, éducatives et thérapeutiques soutiennent l'ensemble des déclinaisons de ces valeurs grâce à une intensité des réponses et une présence permanente de l'équipe médico-sociale au sein du collège.

Cet accompagnement s'adapte au jeune et non l'inverse. Il s'agit d'étayer autant que nécessaire, et d'être à distance autant que possible. Notre intervention se veut souple, modulable et variable. Par ailleurs, la souffrance de l'enfant peut marquer la limite de l'inclusion scolaire.

- ✓ **Le soutien à la parentalité**

L'équipe de l'IME Hors-Les-Murs a développé un accompagnement de proximité avec les familles qui le souhaitent. En effet, plusieurs parents ont nommé leur difficulté au quotidien dans l'éducation de leur enfant et ont demandé de l'aide, des conseils, du soutien.

L'accompagnement de l'équipe prend la forme d'échanges autour du quotidien du jeune et/ou des situations conflictuelles ou difficiles vécues.

L'équipe propose des outils à mettre en place mais aussi des entretiens avec la psychologue pour comprendre ce qui se passe avec et pour le jeune et/ou les parents.

Soutien à la parentalité

•Temps proposés par l'ARRIA Témoignages jeunes, sensibilisation écrans, parcours parents, moments conviviaux entre parents...

Entretiens anamnèse

•A domicile > Ouverture / confiance / pour plus de disponibilité

Outils vie quotidienne

- •Mettre en place des outils pour soutenir les parents (hygiène, règles du domicile, autonomie, routine du coucher, temps libre, savoir s'occuper, réguler les tensions à domicile, violence, lien avec la fratrie)

Tableau autonomie séjour

- transmis aux familles pour mieux connaître les capacités du jeune, support au dialogue, permet éventuellement de généraliser

Individuation

- •Réassurance, travail autour de la question de la séparation (entretiens éducatifs et thérapeutiques, CASIM, CAFS, séjours...).

Visites à domicile

- Pour connaitre l'environnement du jeune / favorise la compréhension de l'environnement pour mieux accompagner

Liens réguliers parents

•Entretiens, échanges téléphoniques, échanges de mails, SMS, proposition d'un espace de parole en cas de difficultés.

Habiletés sociales

- Généraliser les habiletés à la maison: se réveiller seul le matin, préparer ses affaires seul la veille / Tout ce qui est source de conflit à la maison

✓ **L'Evaluation**

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, complétée par la loi du 11 février 2005, affirme que toute personne en situation de handicap, accompagnée par un établissement médico-social, a droit à un accompagnement individualisé.

Ce droit repose sur l'expression et le recueil de ses attentes, l'évaluation de ses besoins, puis se traduit dans la co-construction du projet personnalisé.

Pluridisciplinaire et multidimensionnelle, l'évaluation prend en compte les différents domaines de vie de la personne, et envisage tous les aspects de sa situation :

- Les facteurs personnels, les facteurs environnementaux, les leviers et les limites aux activités et à la participation à la vie sociale.

Ces étapes sont donc des préalables à la définition des ressources à mobiliser au sein de l'établissement ou dans l'environnement du jeune pour l'accompagner au plus près de ses besoins.

La question de l'évaluation des objectifs d'accompagnement des jeunes sur l'IME Hors-les-murs est particulièrement mise en avant depuis 1 an. Des outils ont été réfléchis et élaborés pour et avec les jeunes de façon à les rendre acteurs de leur projet. Ces outils participent à la mise en œuvre concrète des objectifs et valorise les jeunes.

Plusieurs outils d'évaluation[1] ont vu le jour avec pour finalité d'évaluer les objectifs d'accompagnement du jeune : Evaluation du PPA, évaluation de l'autonomie en séjour, … (Cf Annexes).

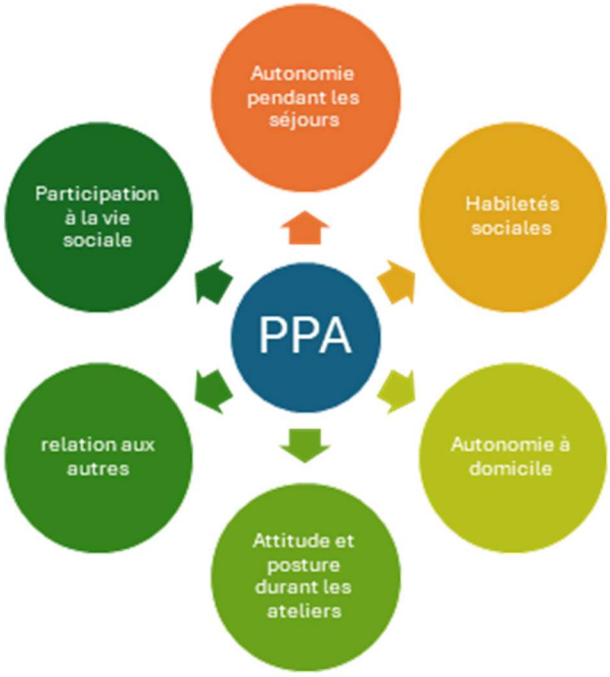

[1] Auto évaluation pendant les séjours, Evaluation du PPA par exemple

- ✓ **L'autodétermination**

L'équipe de l'ULIS-IME Hors-Les-Murs s'est formée, le temps d'une journée, au principe d'autodétermination. L'équipe a souhaité travailler un aspect du dispositif qui concoure à la fois à la réussite de celui-ci et aux orientations en matière de législation : l'autodétermination et le pouvoir d'agir.

Si le contexte de l'IME Hors-Les-Murs est nécessairement ancré dans l'autodétermination des personnes concernées, il semblait pertinent de questionner les actions déjà engagées dans ce sens et d'en imaginer d'autres en les confrontant aux ressources théoriques sur le sujet.

L'autodétermination est un nouveau vocabulaire pour désigner une valeur historique du travail social et la posture d'accompagnement : associer la personne aux décisions qui la concerne directement et plus particulièrement la rendre actrice de son projet.

Il ne s'agit pas de modifier radicalement les pratiques des professionnels déjà inscrits dans cette dynamique, d'autant plus quand ils agissent dans un espace « hors les murs d'une institution », mais plutôt de chercher à renforcer et améliorer les pratiques déjà présentes (auto-évaluation du jeune, Recueil des attentes du jeune pour son PPA, ...).

Les recherches en sciences de l'éducation ont permis d'affiner les processus nécessaires à l'épanouissement de l'autodétermination, en même temps que certaines approches pragmatiques comme le DPAPC (développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs) ont fait avancer la pratique.

Logiquement donc, nous nous appuyons d'abord sur la valorisation des pratiques déjà présentes, pour ensuite les enrichir par des apports théoriques, avant enfin de se tourner vers des pistes d'amélioration.

Le renforcement du soutien à l'autodétermination doit s'inscrire à terme dans un projet global qui mobilise autant les professionnels, que l'institution (au sens de l'entité qui oriente et organise le travail) ainsi que les familles et l'environnement du jeune accompagné.

CHAPITRE 5 : PRESTATIONS DE SERVICE (EDUCATIVES, THERAPEUTIQUES, PEDAGOGIQUES, MATERIELLES, LA SECURITE DES USAGERS…)

L'équipe du dispositif de l'ULIS-IME Hors-Les-Murs est pluridisciplinaire. La pratique repose donc sur des observations partagées, afin de croiser les regards sur les situations. Elle s'enrichit au fur et à mesure des entretiens et des rencontres avec le jeune et sa famille, et tient compte des partenaires des autres services qui les accompagnent (CMP, protection de l'enfance, …). Chaque professionnel intervient à partir de sa fonction.

5. L'accompagnement éducatif sur l'IME Hors-Les-Murs

Il est mis en œuvre par deux éducatrices spécialisées. Elles établissent une relation avec le jeune et sa famille, analysent la situation permettant d'élaborer, avec l'ensemble de l'équipe, et de faire vivre le projet personnalisé d'accompagnement. Pour cela, elles mettent en place des médiations éducatives, organisent les temps d'accueil et de soutien dans le collège et à l'extérieur. Les éducatrices sont des interlocutrices privilégiées pour les jeunes et les familles et pour le personnel du collège. A ce titre, elles coordonnent l'ensemble des accompagnements aux côtés du responsable d'établissement. Elles ont une place particulière dans le soutien à l'autonomie et dans l'orientation préprofessionnelle des jeunes. Elles sont garantes de la préparation, du suivi, de la mise en œuvre du projet personnalisé.

L'axe éducatif mis en œuvre à l'ULIS-IME Hors-Les-Murs ARRIA vise en premier lieu l'épanouissement de chaque jeune en fonction de ses potentialités, ses envies, ses appétences.

Deux axes de travail se déclinent en fonction de l'âge des jeunes :

- 12/13 ans : Adaptation à l'environnement collège
- 14/15 ans : Projections sur l'avenir professionnel

La présence des deux éducatrices sur le temps du collège, à temps plein, permet l'accompagnement des jeunes de manière permanente (A l'arrivée et au départ des jeunes, sur les temps de classe, en récréation, pendant les repas, sur le temps de pause méridienne). Les éducatrices s'effacent dès que possible pour permettre aux jeunes d'être le plus autonome possible en se référant aux adultes du collège.

Deux salles sont dédiées au travail éducatif tant individuel que collectif. Il est aussi possible pour les jeunes d'y venir pour rencontrer les éducatrices quand cela est nécessaire sur les temps informels.

Tous les jeunes du dispositif bénéficient d'un accompagnement individuel et/ou collectif chaque semaine en fonction de leurs besoins, de leur projet et de leur emploi du temps scolaire. Des accompagnements ponctuels peuvent avoir lieu, quand des temps sont parfois difficiles (en classe, sur la cour de récréation, …).

Les temps éducatifs peuvent aussi se dérouler sur d'autres lieux de vie des jeunes (ex : domicile, quartier, séjour, entreprises, lieux de stage, établissements de l'association, …) Tous ces ateliers

permettent d'élargir notre champ d'intervention et de généraliser des compétences à l'extérieur du collège.

Les axes de travail sont pensés en fonction des besoins particuliers et évolutifs de chaque jeune et peuvent prendre les formes suivantes :

Accompagnement pour exercer les rôles sociaux

- ✓ **Atelier « Parler de soi »**
- Apprendre à interagir de façon adaptée,
- Apprendre à reconnaitre et mettre des mots sur ses émotions

- ✓ **Atelier habiletés sociales**
- Apprendre à adopter un comportement adapté en fonction du contexte social,
- Mise en scène de situations vécues, imaginaires, angoissantes, …

- ✓ **Clubs proposés par le collège (pause méridienne)**
- Être en relation avec des pairs hors IME Hors-Les-Murs et ULIS,
- Interagir avec l'autre,
- Adapter son comportement,
- S'engager et respecter un engagement et des horaires sur l'année.

- ✓ **Régulation (à la demande d'un jeune ou de l'éducateur)**
- Gérer les conflits,
- Médiatiser des relations,
- Comprendre les enjeux de la relation,
- Accepter sa part de responsabilité,
- Mettre en place des outils pour mieux vivre ensemble (contrats entre jeunes, tableaux d'objectifs, …),
- Savoir reconnaitre son mal être et l'exprimer avant de passer à l'acte,
- Trouver et élaborer ensemble des solutions pour gérer la crise

- ✓ **Atelier créatif**
- Favoriser l'expression de ses émotions,
- Faire des choix,
- Exprimer ses désirs,
- Respecter les consignes,
- Respecter ses pairs (être à l'écoute, …),
- Favoriser les échanges en présence d'adultes pouvant médiatiser les discussions

La construction identitaire

- ✓ **Atelier parler de soi**
- Identifier et nommer ses émotions (inquiétudes, réussites, difficultés, …),
- Partager avec ses pairs, intégrer d'autres points de vue,
- Montrer de l'intérêt pour le vécu de l'autre,
- Être en interaction de manière adaptée (questionner l'autre, réagir de manière adaptée, ne pas juger, …

- ✓ **Atelier vie affective et sexuelle**
- Partenariat avec l'infirmière du collège,
- Exprimer ses inquiétudes,
- Répondre à des questionnements liés à l'adolescence,
- Être sensibilisé aux conduites à risque sur le plan de la sexualité (savoir se protéger, refuser…)

- ✓ **Entretiens individuels**
- Avoir une relation privilégiée avec un adulte,
- Exprimer ses émotions,
- Apprendre à parler de soi, de son vécu,
- Co-évaluer la nécessité d'aménager des outils adaptés pour la classe,
- Cocréer des outils favorisant l'autonomie,
- Faire un point régulier sur ses besoins et ses attentes dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Accompagner pour la vie sociale

- ✓ **Clubs jeunes / Inscriptions clubs sportifs**
- Gérer son temps libre,
- S'inscrire dans une activité collective avec ses pairs,
- S'engager (respecter les horaires, être assidu, respecter un cadre, …),
- Trouver un lieu ressource en dehors du collège,
- Trouver des centres d'intérêts

- ✓ **Séjours (JAP ou séjours pédagogiques)**
- Expérimenter la séparation familiale,
- Apprendre à vivre en groupe,
- Gérer ses temps libres,
- S'adapter à un nouvel environnement
- Gagner en autonomie dans la vie quotidienne
- Apprendre à se séparer

- ✓ **Atelier sur les réseaux sociaux/téléphone portable**
- Savoir utiliser un téléphone portable de manière adaptée,
- Savoir envoyer un SMS, répondre à un appel,
- Être sensibilisé sur les risques d'internet,
- Développer son esprit critique,
- Donner les codes nécessaires pour maîtriser les nouveaux modes de communication (WhatsApp, YouTube, Tiktok, Instagram, Snapchat, Discord…),
- Utiliser de manière responsable les nouveaux médias, dont Internet,
- Identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent leurs utilisations (harcèlement, intimité, respect, sanctions, …).

- ✓ **Ouverture sur l'environnement extérieur**
- Sorties culturelles (Cinéma, restaurant, expositions, aquarium, …),

- Séjours (d'intégration, de cohésion, …),
- Découverte des lieux ressources (mairie, transports publics, poste, point information jeunesse, pharmacie, …),
- S'exercer à remplir des démarches quotidiennes (acheter un titre de transport, poster un courrier, demander une information, …)

Accompagner pour développer l'autonomie

✓ **Atelier « autonomie transport »**

- Grandir, s'autonomiser,
- Se repérer dans l'espace,
- Se déplacer seul ou en petits groupes,
- Savoir lire un plan, des horaires,
- Respecter des horaires,
- Avoir un comportement adapté dans les transports,
- Savoir réagir de manière adaptée en cas de difficultés.

✓ **Atelier cuisine**

- Élaborer un menu équilibré,
- Réaliser une liste de courses,
- Faire des courses,
- Rendre de la monnaie,
- Suivre une recette dans l'ordre,
- Développer des compétences manuelles, des compétences professionnelles
- Pouvoir généraliser/transposer à la maison,
- Se projeter dans sa future vie d'adulte.
- Atelier hygiène
- Acquérir une autonomie dans les actes de la vie quotidienne (prendre sa douche, se laver les dents, se couper les ongles, changer ses vêtements, énurésie, encoprésie...)

✓ **Atelier ASSR**

- Connaitre les règles de sécurité liées aux déplacements (piétons, roller, vélo, trottinette, scooter),
    - Être sensibilisé au code de la route,
    - Passer un premier diplôme,
    - Obtenir le diplôme nécessaire au BSR et au permis AM.

L'orientation professionnelle

L'orientation du jeune se construit en lien avec l'enseignante spécialisée autour de propositions d'expérimentations en milieu ordinaire et spécialisé.

✓ **Atelier préprofessionnel (en groupe)**

- Découvrir des secteurs d'activités, des appétences professionnelles,
- Accepter des contraintes, fournir des efforts,

- Respecter des consignes,
- Gagner en autonomie,
- Se familiariser avec certaines tâches,
- S'habituer à prendre des initiatives,
- Devenir assidu, ponctuel, investi.

✓ **Mises en situation professionnelle**

- Identifier ses difficultés et ses ressources
- Découvrir des secteurs professionnels variés,
- Expérimenter les mises en situation,
- Appréhender différents parcours de formation,
- Accepter d'être évalué et se réajuster.

✓ **Atelier professionnel (en individuel)**

- Construire ou affiner un projet professionnel réalisable,
- Rédiger un CV,
- Ecrire une lettre de motivation,
- Rechercher un terrain de stage,
- Se présenter, avoir un langage correct,
- Avoir une tenue adaptée,
- Développer ses capacités relationnelles...

✓ **Adaptation à l'emploi**

- Création d'outils d'adaptation (Présence sur site, séquentiels, trombinoscopes, consignes visuelles, ...)
- Echanges avec l'employeur,
- Coordination sur le projet du jeune (Recherche et mise en œuvre de formations par exemple)

Tous ces ateliers sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, d'être modifiés en fonction des besoins des jeunes.

Travail avec les familles

- Rencontres en fonction des besoins du jeune (orientation, bilans, point sur la situation du jeune au collège, mise en place d'outils, place du jeune dans la famille …),
- Entretiens téléphoniques/mails en vue de préparer le PPA,
- Restitution et signature du PPA,
- Entretien en vue de préparer les ESS,
- Contacts téléphoniques réguliers (absences, administratifs, organisationnel, inquiétudes…)

Coordination renforcée autour du parcours du jeune

Les éducatrices entretiennent des liens privilégiés avec l'enseignante et l'AESH du dispositif en particulier, mais aussi avec les acteurs du collège. Cela sera développé plus loin (Cf "Dispositif ULIS). Elles interviennent également auprès des acteurs du territoire pour coordonner le parcours des jeunes (Cf Chapitre 7 : travail en réseau et partenariat).

5.2. L'accompagnement thérapeutique sur l'IME Hors-Les-Murs

L'axe thérapeutique concerne le champ psychologique, orthophonique et psychomoteur. La lecture de chaque thérapeute apporte un éclairage clinique qui permet de mieux comprendre le jeune dans sa globalité.

Les échanges en équipe pluridisciplinaire lors des réunions (hebdomadaires, PPA, coordination…) et les rencontres avec les parents permettent de construire l'axe thérapeutique du projet personnalisé d'accompagnement du jeune. Les modalités de suivis (individuel, groupe, médiations…) sont déterminées à partir de ses besoins, de la demande et de l'ensemble des éléments cliniques recueillis à partir des observations dans les différents espaces, de son histoire et de son parcours. Dans ce cadre les thérapeutes proposent des entretiens famille, se mettent en lien avec les partenaires (professionnels en libéral, CMP, établissement ou service précédent…) et effectuent des bilans si besoin.

A l'issue de ces réflexions une proposition de suivi peut être faite et est inscrite dans l'emploi du temps du jeune.

5.2.1. L'orthophonie

Pour faire suite aux demandes et aux besoins repérés du jeune, et en équipe pluridisciplinaire, des séances individuelles ou en groupe peuvent être proposées.

La durée des séances individuelles hebdomadaire varie de 30mn à une heure selon les capacités d'attention du jeune.

Les séances sont prioritairement assurées par l'orthophoniste de l'IME-Hors-Les-Murs ou par conventionnement avec un.e professionnel.le libéral.e. faute d'orthophoniste

Un travail est réalisé selon les difficultés de chacun sur le mode expressif et réceptif en étudiant les capacités conversationnelles et les moyens d'échanges du jeune.

Au niveau du langage oral le travail peut porter sur :

- L'articulation
- L'expression
- Le vocabulaire
- La mémorisation
- La compréhension

Et au niveau du langage écrit sur :

- La lecture
- La compréhension du texte lu
- La transcription.

Les séances de groupe permettent d'appréhender différemment les jeunes tout en leur demandant une situation d'écoute, un respect de l'autre et en provoquant des échanges.

Les groupes de 2 à 4 jeunes peuvent être co-animés avec un autre professionnel de l'IME Hors-Les-Murs. L'objectif des groupes peut porter sur les émotions, les expressions imagées (humour, implicite) ou sur la construction d'une histoire, roman photos, Bande Dessinée (temporalité, syntaxe, imaginaire…). Ces différentes modalités visent à provoquer des échanges, acquérir du vocabulaire,

repérer les émotions, mimer les ressentis, structurer et construire sa pensée, débattre entre pairs et aborder la lecture et l'écriture sous une forme ludique.

5.2.2. La psychomotricité

Un bilan psychomoteur est souvent proposé aux jeunes à leur entrée à l'ULIS-IME Hors-Les-Murs.

Pour faire suite aux besoins repérés dans le bilan et après concertation avec l'équipe, un suivi en psychomotricité peut lui être proposé.

La durée des séances varie en fonction des possibilités et de la disponibilité du jeune (attention, disponibilité psychique…). La fréquence est souvent hebdomadaire, mais cela peut être variable en fonction des besoins.

Ce suivi peut avoir différentes modalités : individuel, binôme ou petit groupe en co animation avec un autre professionnel de l'équipe.

Les jeunes accueillis à l'IME Hors-Les-Murs peuvent rencontrer des difficultés dans différents domaines psychomoteurs. Le travail peut porter sur :

- La connaissance de leur corps et de son fonctionnement (notions du schéma corporel, la sensorialité)
- Le vécu et l'expression de leur ressentis corporels (lié à des difficultés dans la connaissance et la représentation qu'ils ont de leur corps),
- La perception, l'expression et la localisation d'une douleur (somatique, psychosomatique)
- La coordination dynamique générale et l'équilibre en lien avec des difficultés à réguler leur état tonique,
- La motricité fine (déliement digital, coordination bimanuelle et oculo-manuelle, graphisme),
- L'organisation et la structuration spatiale et temporelle,
- L'attention, la concentration, la planification, la mémorisation, la flexibilité, l'inhibition
- La gestion de leurs émotions (difficulté à exprimer leurs émotions et/ou à gérer les débordements émotionnels) ayant des répercussions sur leur corps (organisation tonique et posturale),
- L'entrée en relation avec les autres (jeunes et adultes) de manière adaptée (instabilité, inhibition, repli sur soi, particularités relationnelles…),

Le psychomotricien s'implique corporellement dans l'accompagnement des jeunes pour les rendre acteurs de leur soin. Il travaille prioritairement les gestes en lien avec les actes de la vie quotidienne (Hygiène, autonomie, graphisme, …). Différentes médiations peuvent leur être proposées comme support au travail en psychomotricité Elles sont adaptées aux capacités du jeune et/ou à ses centres d'intérêt, par exemple :

- Expression corporelle : danse, mime, théâtre, …
- Expression artistique : collages, dessin, peinture, modelage de l'argile, …
- Expériences et jeux sensori-moteurs (parcours, objets sensoriels, sacs lestés, jeux sportifs, …)
- Recherche d'apaisement psychique ou physique : détente, relaxation, activités de manipulations sensorielles
- Des jeux de société, de réflexion ou de stratégie...

Des temps d'écoute et d'échanges ont lieu régulièrement au cours des séances pour permettre au jeune d'exprimer son vécu et son ressenti corporel. Ces temps peuvent faire écho avec des évènements vécus au sein du collège ou dans son environnement familial et social plus large.

Le psychomotricien est en lien avec les familles pour échanger sur le suivi de leur enfant.

Il travaille de concert avec l'équipe du dispositif et du collège pour permettre la généralisation d'objectifs (Temps de pause, travail sur la douleur, adaptations et aménagements en EPS, en classe, ...).

5.2.3. Le suivi psychologique

- **Entretiens d'évaluation**

Le psychologue rencontre le jeune et sa famille lors de l'admission afin de recueillir des éléments d'anamnèse et du contexte socio-familial. Il s'agit, dans un premier temps, d'évaluer la demande du jeune et de sa famille ainsi que leurs attentes concernant l'accompagnement de l'IME Hors-les-Murs. Un second temps de rencontre est proposé à la famille, ce qui permet d'aborder l'histoire de vie et le parcours de leur enfant de manière plus détaillée (développement psychoaffectif, relations intrafamiliales et sociales, scolarité, points d'appui et difficultés…) afin d'ajuster les propositions d'interventions thérapeutiques et éducatives.

Chaque jeune est systématiquement rencontré individuellement sur le dispositif afin de créer une rencontre et d'évaluer son fonctionnement psychique. A la suite de ces entretiens, et à partir des échanges en équipe, des psychothérapies individuelles et/ou en groupe peuvent être proposées au jeune, en fonction de sa demande. L'adhésion des parents est recherchée.

- **Soutien individuel ou psychothérapie individuelle**

La durée des séances est pensée en fonction des capacités d'élaboration du jeune et sa capacité à être en relation duelle. Elles se construisent en lien avec l'emploi du temps du jeune.

En séance, il s'agit d'accueillir le jeune avec ce qu'il amène, en permettant l'instauration d'une alliance thérapeutique. En effet, le premier rôle du psychologue est d'observer et de déchiffrer en étant attentif cliniquement à comment il parle de lui (collage au discours de l'autre, expression possible ou non de ses désirs, de ce qui l'anime, de ce qui fait difficultés et de quelle manière…).

Le psychologue s'appuie alors sur le travail d'écoute et propose au jeune un lieu confidentiel où il pourra élaborer et mettre au travail son histoire, ce qui le questionne, fait difficulté et qui lui permettra de développer sa connaissance de lui-même et d'apaiser ses éventuelles angoisses.

Le travail thérapeutique en entretien individuel peut comporter plusieurs objectifs, en fonction des besoins et la demande du jeune :

- Accompagnement autour de l'expression de ses désirs propres,
- Favoriser son autonomie psychique et le processus de séparation/individuation (se différencier de l'autre, penser pour soi-même…),
- Renforcer son estime de soi,
- Identifier, reconnaître et exprimer ses émotions,
- Mettre des mots sur un vécu psychique,

- Accompagner le jeune dans une meilleure connaissance de son fonctionnement psychique et cognitif.

Différentes médiations peuvent être proposées dans le cadre des entretiens individuels, en dehors de la parole : le dessin, le jeu, la musique, des temps de relaxation…

❖ **Le groupe thérapeutique**

Les groupes thérapeutiques s'organisent à l'année, autour de différentes médiations et sont coanimés par deux professionnels du dispositif. D'une année à l'autre, la médiation peut évoluer, pour répondre aux besoins des jeunes accueillis. Par ailleurs, ce sont parfois les jeunes qui nous amènent, à l'intérieur même du groupe, à en faire évoluer les modalités. On s'appuie alors sur leur créativité. Parmi les médiations proposées : atelier théâtre, expression artistique, atelier contes, groupe de parole autour des émotions…

Cette modalité d'accompagnement en groupe peut avoir plusieurs objectifs, en fonction de la médiation proposée (développer les capacités d'expression émotionnelle, le ressenti corporel, l'estime de soi…). Mais avant tout, le groupe thérapeutique peut être un support d'identification et de différenciation, qui offre un sentiment de sécurité et de contenance au jeune. Il s'axe sur l'idée de travailler l'individuel dans le collectif avec la notion de partage et d'ouverture à l'autre.

❖ **Entretiens familiaux**

Des entretiens familiaux sont proposés régulièrement chaque année afin de créer et maintenir du lien dans le but d'associer les parents ou accueillants familiaux autant que possible à l'accompagnement du jeune (répondre à leurs questionnements, être à l'écoute de leur vécu, favoriser l'émergence d'une demande). Ces entretiens permettent de situer le jeune dans son contexte et son histoire.

Des entretiens familiaux plus personnalisés sur demande de la famille peuvent être envisagés. Ils peuvent aussi être suggérés par l'équipe. Ces entretiens ont pour vocation de faire apparaître aux parents leurs compétences et de mettre en lumière leur créativité, de permettre, si besoin, un allègement des tensions intrafamiliales et d'atténuer la culpabilité tout en respectant les capacités adaptatives de la famille. Ceci en aidant la famille à ouvrir d'autres espaces et à assouplir l'aménagement qu'elle a trouvé.

❖ **L'éclairage clinique pour l'équipe du dispositif, l'équipe pédagogique et les acteurs du collège.**

Le psychologue participe aux différents temps de réflexion en équipe. Il apporte son éclairage dans l'analyse des situations individuelles et familiales et tente d'apporter des ouvertures en matière de réflexion, des ébauches d'hypothèses, des références psychopathologiques afin d'orienter le travail auprès des jeunes et de leur famille.

Le psychologue rédige également les bilans psychologiques et se charge de faire du lien avec les professionnels participants à la prise en charge du jeune.

❖ **La dimension partenariale**

Le psychologue participe aux rencontres avec les différents partenaires dans des contextes variés (entrée ou sortie d'un jeune sur le dispositif, travail partenarial au cours de l'année…). Ces

rencontres ont pour visée de croiser les regards de chacun sur le jeune, là où il en est et ce qu'il montre à voir dans les différents espaces. Elles ont aussi pour visée d'apporter un éclairage clinique autour de la psychopathologie et/ou de mettre en lien ses difficultés avec ses particularités lors d'équipe de suivi de scolarité (ESS) ou encore de rencontre avec divers partenaires (EN, protection de l'enfance, soin…).

L'équipe de professionnels

L'assistante administrative et comptable :

L'assistante assure l'accueil physique et téléphonique des jeunes et de leur famille. Elle répond à leurs questionnements et/ou les oriente si nécessaire. Elle assure le lien avec les partenaires et veille à l'organisation des concertations. Elle est en lien avec la direction, l'équipe, le collège et les partenaires afin de relayer les informations, de coordonner et faciliter les échanges.

Elle conseille, oriente et soutient l'équipe dans les tâches administratives et logistiques : courriers, plaquettes, création de trames d'emploi du temps, organisation des JAP (récapitulatif de l'emploi du temps de chaque jeune et envoie aux familles), prise des rendez-vous famille….

Elle organise et tient à jour les dossiers des usagers et anticipe les échéances annuelles (dossiers administratifs des jeunes accueillis, dossiers de renouvellements et d'orientations MDPH…). Elle recueille les demandes d'admission et organise les premiers entretiens.

Elle enregistre les documents comptables et assure le suivi des présences des jeunes. L'assistante participe également à la réflexion et à la mise en place du projet d'établissement.

Le directeur adjoint :

Sous la responsabilité du directeur de l'association, le directeur adjoint inscrit son action dans les orientations du projet associatif. Il fait partie du comité de direction, réunissant le directeur de l'association et la responsable des ressources humaines. Au sein du conseil de direction qu'il coanime, en étroite collaboration avec le directeur de l'association, le directeur adjoint s'assure de la qualité et de la cohérence du travail au sein de chaque établissement et service de l'association et il promeut un travail collaboratif et transversal entre les structures. Il est garant de la qualité des accompagnements, de la sécurité des personnes et des biens. Le directeur adjoint et les responsables des services et établissements travaillent en proximité et il est en appui au travail de chacun. Avec l'équipe de direction, il maintient une communication associative la plus opérante possible.

Le responsable d'établissement

Membre de l'équipe de direction, le responsable d'établissement assume des responsabilités techniques et administratives dans le cadre des missions ou des directives fixées par le directeur adjoint des établissements et services ARRIA. Il est garant du projet d'établissement et des projets personnalisés d'accompagnement des personnes accompagnées. Il organise le parcours des personnes accompagnées de l'admission à la sortie. Il est un interlocuteur possible pour les familles, en appui des équipes. Le responsable d'établissement organise et coordonne les objectifs éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques du dispositif. Il favorise la mise en place d'une réflexion clinique des professionnels (mise en place et animation de réunions, soutien aux professionnels au quotidien). Il représente l'établissement et l'institution sur des instances partenariales.

Le responsable pédagogique

Le responsable pédagogique assure une fonction technique/ressource pour l'équipe. Il peut être sollicité pour les questions relatives à l'orientation scolaire ou aux changements de modalités de d'accueil et de scolarisation. Il informe les professionnels des nouveaux dispositifs de l'éducation nationale et est en lien avec le responsable de l'établissement pour repérer les situations d'enfants nécessitant une vigilance particulière quant aux questions relatives à l'orientation (réorientation, …). Il peut être en lien avec l'enseignant référent de scolarisation.

Le chargé d'insertion :

Le chargé d'insertion de l'association est une personne ressource pour les professionnels de l'IME Hors-Les-Murs afin d'accompagner la construction du parcours préprofessionnel du jeune. Il informe l'équipe sur les dispositifs d'insertion professionnelle du territoire (Centres de Formation, lieux ressources, dispositifs innovants…). Il travaille en réseau avec les partenaires locaux, ceci permettant une connaissance efficiente des possibilités de formation et des lieux de stages adaptés selon le profil des jeunes accompagnés.

Le dispositif ULIS

Le jeune est au centre du dispositif ULIS – IME Hors-Les-Murs. L'équipe médico-sociale et l'équipe de l'Education Nationale se complètent.

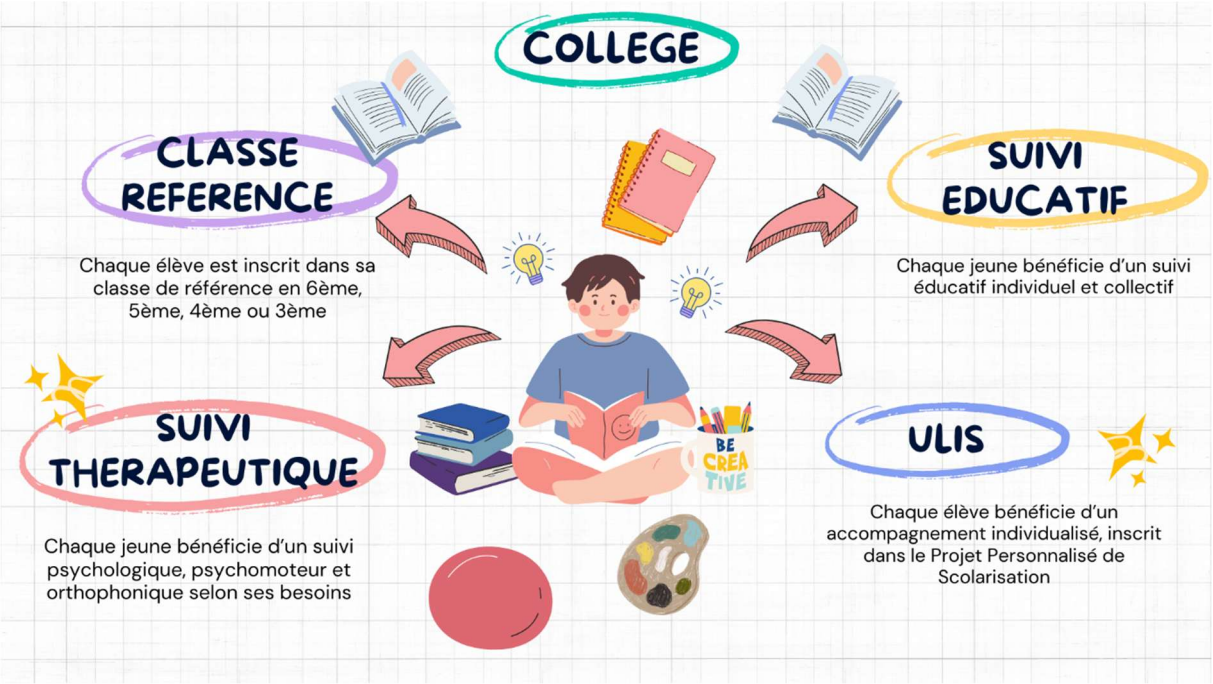

Qu'est-ce que l'ULIS ?

L'ULIS est sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI, nommé coordonnateur d'ULIS. L'enseignant spécialisé est responsable de la mise en œuvre des projets de scolarisation des 12 élèves affectés au dispositif. S'il n'a pas prioritairement vocation à apporter un soutien professionnel aux enseignants non spécialisés, il constitue cependant pour l'établissement une personne ressource indispensable.

Ses missions s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité du chef d'établissement :

- L'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS

- La coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs

- Le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource

L'AESH collective est placée sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant spécialisé et a vocation à accompagner les 12 élèves du dispositif, dans leur vie d'élève. L'AESH de la classe peut être amené à effectuer différents types d'activités :

- Accompagnement en inclusion où il peut intervenir dans la prise de note, en aide à la compréhension (reformulation, explication de vocabulaire…) ou comme une présence rassurante. Il aide également l'élève à comprendre et adopter les comportements attendus de la part d'un collégien. La finalité étant que l'élève puisse, à terme, se passer de cet accompagnement.
- Des interventions dans la classe définie en concertation avec l'enseignant (aide pour écrire ou manipuler le matériel dont l'élève a besoin) ou en dehors des temps d'enseignement (interclasses, repas…). Il peut également s'agir d'une aide aux tâches scolaires.
- Amener l'enfant vers une autonomie et une socialisation par diverses méthodes éducatives et pédagogiques en collaboration avec un éducateur (support images, renforçateurs positifs...).
- Des participations aux sorties de classes occasionnelles ou régulières : en lui apportant l'aide nécessaire dans tous les actes qu'il ne peut réaliser seul, l'AESH permet à l'élève d'être partie - prenante dans toutes les activités qui enrichissent les apprentissages scolaires. Sa présence vise également à éviter l'exclusion de l'élève dans la vie du collège.
- Une collaboration au suivi des projets de scolarisation (réunion d'équipe hebdomadaire, réunions d'élaboration ou de régulation du projet personnalisé de scolarisation de l'élève, participation aux rencontres avec la famille, réunion de l'équipe de suivi de scolarisation…).

Les objectifs de l'ULIS

L'ULIS, unité localisée pour l'inclusion scolaire, a cinq objectifs principaux :

- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune ;
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication, même lorsque leurs acquis sont très réduits ;
- Préparer les élèves à la passation du diplôme du CFG ;
- Préparer les élèves à leur orientation ;
- Concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté ;

L'ULIS possède plusieurs caractéristiques :

- Dispositif collectif proposant une organisation pédagogique adaptée et permettant la mise en œuvre de chaque PPS ;
- Dispositif faisant partie intégrante de l'établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement, ces élèves étant inscrits dans la division de l'établissement correspondant à leur PPS ;
- Dispositif en lien constant avec l'IME Hors-Les-Murs pour permettre un accompagnement cohérent et répondant aux besoins spécifiques de chaque jeune.

L'ULIS repose sur un projet pédagogique spécifique, partie intégrante du projet d'établissement. Celui-ci doit permettre la réalisation des objectifs de chaque projet personnalisé de scolarisation.

Le fonctionnement du dispositif ULIS

- ✓ **Collaborer de manière interdisciplinaire**

Le dispositif ULIS fonctionne avant tout grâce à un travail en équipe autour de la réussite de l'élève entre l'enseignant spécialisé, coordonnateur de l'ULIS, et différents partenaires :

- L'AESH (accompagnement des élèves en classe de référence, accompagnement en classe ULIS d'une partie de l'effectif pendant un temps déterminé dans le cadre d'une pédagogie différenciée, aide individuelle des élèves, mise en place d'outils, bilans quotidiens avec le coordonnateur, etc.)
- Les professeurs au collège (définition du projet d'inclusion et mise en place)
- L'équipe de l'IME (partenariat quotidien autour des apprentissages, des projets communs, des situations des jeunes…),
- Infirmière (sortie au planning familial, intervention au sein du dispositif sur des thèmes, suivi individuel en fonction des besoins, contact avec les familles à notre demande…),
- Personnel de restauration (projets, discussions autour des régimes particuliers, mise en situation de stage…)
- CPE, assistants d'éducation (application des règles et de la symbolique du collège : gestions des absences et des conflits avec les autres collégiens…),
- Principal, principal adjoint (validation de projets communs, autorisations, signature des conventions de stage et de partenariat…),
- Gestionnaire (articulation des différents projets de sorties culturelles, séjour, suivi des frais de cantine, conventions partenariales, …)

- ✓ **Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.**

Le travail en ULIS se fait de manière collective ou individuelle autour de supports variés. En classe, les élèves sont répartis par petits groupes et peuvent, en fonction des objectifs préalablement définis, travailler en autonomie ou avec un adulte sur des nouveaux savoirs ou des activités de remédiation et de consolidation des acquis. Les progressions, basées sur les programmes scolaires en vigueur, sont préparées en amont et évoluent au cours de la période en fonction des difficultés rencontrées par les élèves ou des demandes spécifiques.
Chaque jeune bénéfice d'un temps de suivi inclusion qui permet de faire un point sur ce qui est travaillé dans les classes de référence. Les différents professeurs communiquent grâce au cahier d'inclusion. Ce temps permet aussi de donner des méthodes d'apprentissage, d'adapter le travail demandé et de rendre certaines notions accessibles.

- ✓ **Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.**

Chaque année, les apprentissages fondamentaux sont articulés autour de grands projets afin de susciter l'intérêt des élèves et rendre concrets les savoirs étudiés en classe. Dans ce cadre les jeunes sont amenés à faire des recherches, à développer leur autonomie et à s'interroger sur le monde qui les

entoure. Ceci permet aussi de favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échange.
Des temps forts sont organisés (sorties, séjours) chaque année autour du projet. Les familles peuvent à ce titre être sollicitées à mener des actions pour aider à financer les projets.

- ✓ **Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.**

Les compétences des élèves sont évaluées par l'ensemble de leurs professeurs. Les élèves ont un bulletin trimestriel rempli par l'ensemble de l'équipe enseignante sur Pronote. Les professeurs mettent une appréciation qui permet d'expliciter la note quand il y en a (adaptation des évaluations, mise à disposition du cahier ou d'outils d'aide, évaluation réalisée dans le dispositif, etc.)
En ULIS les élèves sont évalués tout au long de l'année afin de déterminer leurs objectifs d'apprentissage mais aussi leurs progrès et leurs axes d'amélioration. Ils disposent d'un outil leur permettant de repérer les compétences acquises durant les 4 années d'ULIS, et de savoir se situer par rapport à une scolarité ordinaire. Celui-ci est coconstruit avec l'équipe médico-sociale.

Un objectif : être collégien

- **Les inclusions**

Tous les élèves de l'ULIS suivent au moins une discipline dans leur classe de référence, correspondant à leur tranche d'âge.
Les inclusions sont décidées en début d'année scolaire lors de la mise en place des emplois du temps par le coordonnateur, en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire de l'IME. Cette mise en place se base sur les envies de l'élève, sur les possibilités d'accueil dans les classes de références (emploi du temps, enseignants, effectif, etc.) et sur l'adéquation avec les autres prises en charge (éducatif et thérapeutique).
Les temps en classe de référence ne sont pas définis de manière définitive, ils peuvent évoluer en cours d'année en fonction des besoins des élèves.
La présence de l'AESH auprès de l'élève durant l'inclusion est décidée en début d'année et évolue en fonction de ses besoins.

- ✓ **Emploi du temps type :**

8h00	Taxi	Bus	Taxi	Bus	Taxi
8h55	Rituels langage	Histoire géo	Atelier Préprofessionnel	Psychodrame	Orientation
9h50	Récréation	Récréation		Récréation	Récréation
10h10	Math	Français		EPS	Suivi individuel psychologique
11h05	Groupe psychomotricité	Math		EPS	Projet CDI
12h00	Repas	Repas		Repas	Repas
		Club		Pause sensorielle	
13h30	Histoire géo	Parler de soi	Taxi	Suivi éducatif individuel	Autonomie transport
14h25	ASSR	Musique		Lecture/Ecriture	Retour autonomie Bus
15h20	Récréation	Récréation		Récréation	
15h35	Suivi inclusion	Habiletés sociales		Découverte du monde	
16h30	Retour autonomie Bus	Taxi		Taxi	

	Classe Ulis		Suivi thérapeutique
	Classe d'inclusion		Suivi éducatif

- **Participation à la vie du collège :**

Les élèves, en tant que collégiens, font partie intégrante de la vie de l'établissement. Ils participent aux sorties pédagogiques et activités proposées par le collège (collège au cinéma, sortie d'intégration, place aux vélos, cross…). Sur la pause méridienne, ils participent aux différents clubs ou activités sportives proposés par le collège (chorale, association sportive, etc.) et l'IME Hors-Les-Murs (Club de bricolage).

Un dispositif qui s'inscrit dans une dimension collective

✓ **Contribuer à l'action de la communauté éducative**

Les professionnels de l'ULIS s'impliquent activement dans la vie du collège (conseils de classe, cross, portes ouvertes…). Tous les ans, des projets sont construits en collaboration avec des professeurs du collège en fonction du thème de l'année. (Exemple : projet environnement, théâtre…).

Des séances communes sont ainsi menées en coanimation avec des professionnels du collège (musique, professeure documentaliste, vie scolaire...)

✓ **Coopérer au sein d'une équipe**

L'enseignant coordonnateur et l'AESH de l'ULIS travaillent en étroite collaboration et au quotidien avec les professionnels de l'IME Hors-Les-Murs. Chaque décision est prise en équipe. Différents temps de concertation et d'analyse de pratique sont proposés par l'IME Hors-Les-Murs à l'équipe de l'ULIS. Ces temps riches en échanges permettent de construire ensemble les projets des élèves ainsi que leurs orientations.

La présence quotidienne des professionnels de l'IME Hors-Les-Murs au sein du collège favorise les échanges formels ou informels et permet de réajuster autant que nécessaire les aides apportées aux jeunes.

CHAPITRE 6 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Les modalités de travail de l'ULIS-IME Hors-Les-Murs

A - Les réunions

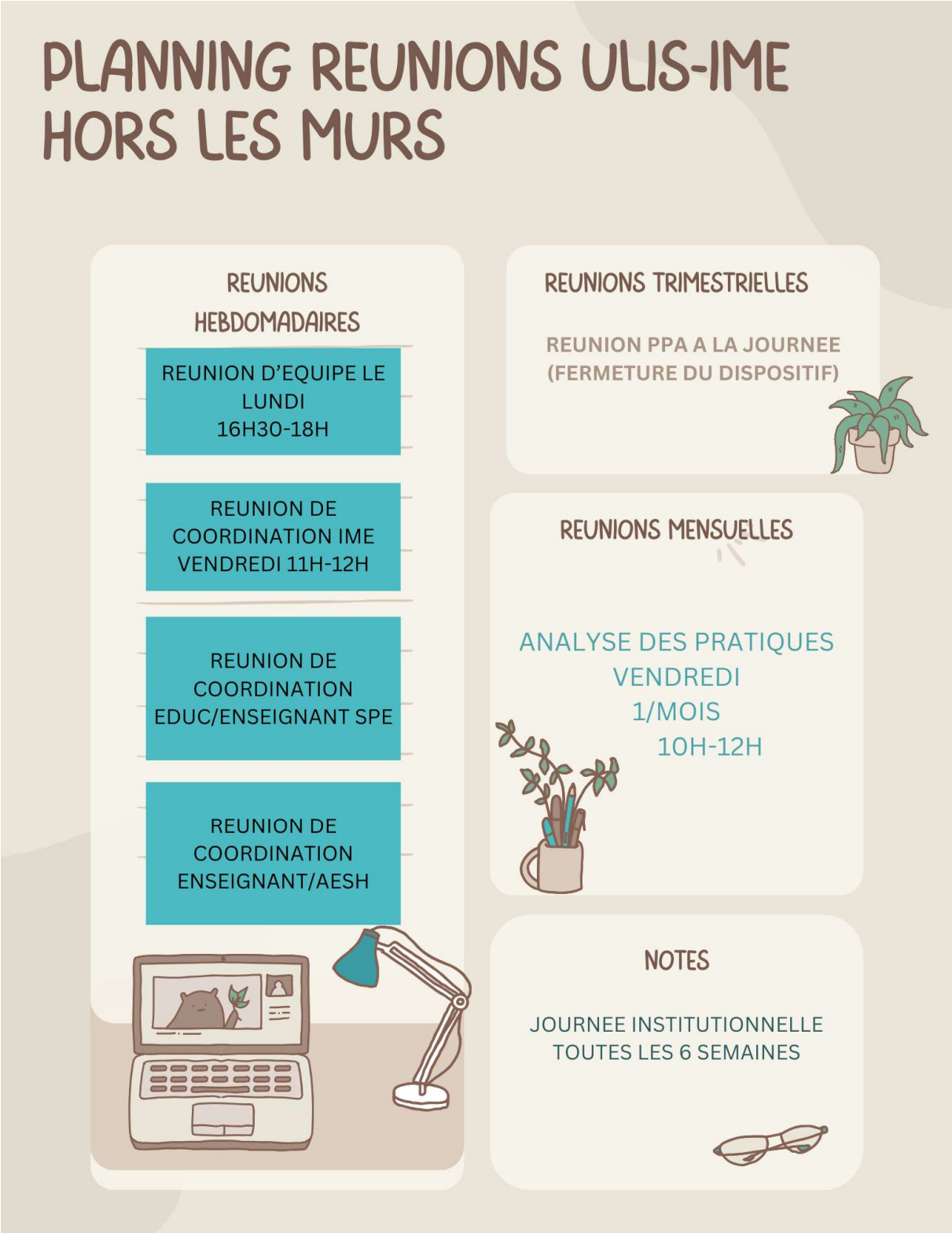

Un COPIL réunissant l'Inspecteur de l'Education Nationale, la direction du collège du Grand Beauregard et l'équipe de l'ULIS-IME-Hors-Les-Murs a lieu tous les ans à raison d'une à deux fois l'année. Cette instance permet aux professionnels de faire le bilan sur l'année passée.

Le principe d'un temps de COPIL annuel est retenu avec l'idée qu'il se tienne en décembre, ceci permettant de faire un état des lieux du fonctionnement du dispositif à la fin du 1er trimestre de chaque année scolaire (point sur les admissions + thématique).

B - Les horaires

Les horaires de travail des salariés font l'objet d'un document individuel écrit au début de chaque année scolaire. Ils respectent les besoins de fonctionnement et le cadre légal.

Les éducatrices spécialisées sont présentes sur le dispositif à temps plein (2 ETP) ;

La psychologue, présente à 0.45 ETP, est sur le dispositif une journée et demie par semaine ;

La psychomotricienne, présente à 0.25 ETP, est sur le dispositif une journée par semaine ;

L'orthophoniste, présente à 0,45 ETP, est sur le dispositif une journée et demi par semaine ;

L'IME Hors-Les-Murs fonctionne 190 jours par an, ses périodes de fermeture sont positionnées sur les périodes de vacances scolaires (2ème semaine des petites vacances scolaires, 6 semaines en été).

L'établissement fonctionne du lundi au vendredi, de 8H50 à 16H30 / Horaires de travail (cadre général et souplesse) ;

Les professionnels sont amenés à effectuer des déplacements sur les lieux de vie des jeunes en voiture de service, le plus souvent ou en transport en commun.

C - La formation

L'association ARRIA est très attentive à la qualification des personnels et à leur adaptation aux connaissances nouvelles. Elle met en place un plan de formation annuel soumis aux instances représentatives du personnel.

La mise en œuvre de cette démarche de formation permanente peut se réaliser sous le mode individuel ou collectif, c'est à dire par l'organisation d'une formation interne qui peut s'adresser à une partie ou à l'ensemble du personnel.

Les professionnels participent à des congrès, colloques, journées de formation et s'appuient également sur des réseaux professionnels entre pairs ou encore participent à des groupes de réflexion.

D - Une organisation qui prévient et lutte contre les situations à risque de maltraitance

L'équipe de l'IME Hors-les-murs, au moyen de son organisation et au cadre institutionnel posé, réunit des facteurs préventifs aux situations de maltraitance, définie ainsi :

« La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou

institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations[2].»

L'équipe développe une posture de bientraitance résultant d'un croisement de facteurs : Le travail en équipe pluridisciplinaire, l'analyse de pratiques, la formation initiale et continue, l'accueil de stagiaires. Ces éléments garantissent un niveau de compétence, un questionnement éthique permanent et une ouverture.

[2] Article L119-1 du CASF (article 23 de la loi°2022-140 du 07/02/2022)

CHAPITRE 7 : RESEAUX ET PARTENARIATS

Pour L'IME Hors-Les-Murs, qui vise la sortie d'établissement IME accompagnée en collège et la réinsertion progressive dans le dispositif ordinaire (accompagnement intensif à visée d'inclusion scolaire, sociale et professionnelle), la question du partenariat et du réseau est fondamentale. Travailler ensemble, unir les compétences, les ressources et les efforts, mutualiser les moyens, produire de la synergie est devenu une nécessité pour assurer un accompagnement de qualité pour l'usager. Soucieux de répondre au mieux aux besoins des jeunes que nous accompagnons, nous sommes amenés à collaborer, à coopérer, à se coordonner, à travailler en réseau ou en partenariat.

Le partenaire primordial de l'IME Hors-Les-Murs est le collège Grand Beauregard de La Chapelle sur Erdre qui en est un co-acteur indispensable sans lequel aucun accompagnement ne serait possible. Cette association de deux co-acteurs est organisée par une convention et se tisse dans la permanence de liens que l'accompagnement des jeunes (« handicapés » et « collégiens ») impose.

Par ailleurs, l'ouverture sur et à l'extérieur requiert le soutien et l'appui de divers acteurs pour permettre aux jeunes en situation de handicap de s'épanouir comme tous leurs pairs grâce aux actions des collectivités territoriales et aux services publics :

- Faciliter l'accès des jeunes aux ressources du territoire,
- Favoriser l'accès à la citoyenneté,
- Développer la participation à la vie sociale,
- Enrichir l'analyse de l'équipe et renouveler ses modalités d'intervention au contact de méthodes et pratiques différentes…

Ainsi, on peut distinguer plusieurs acteurs :

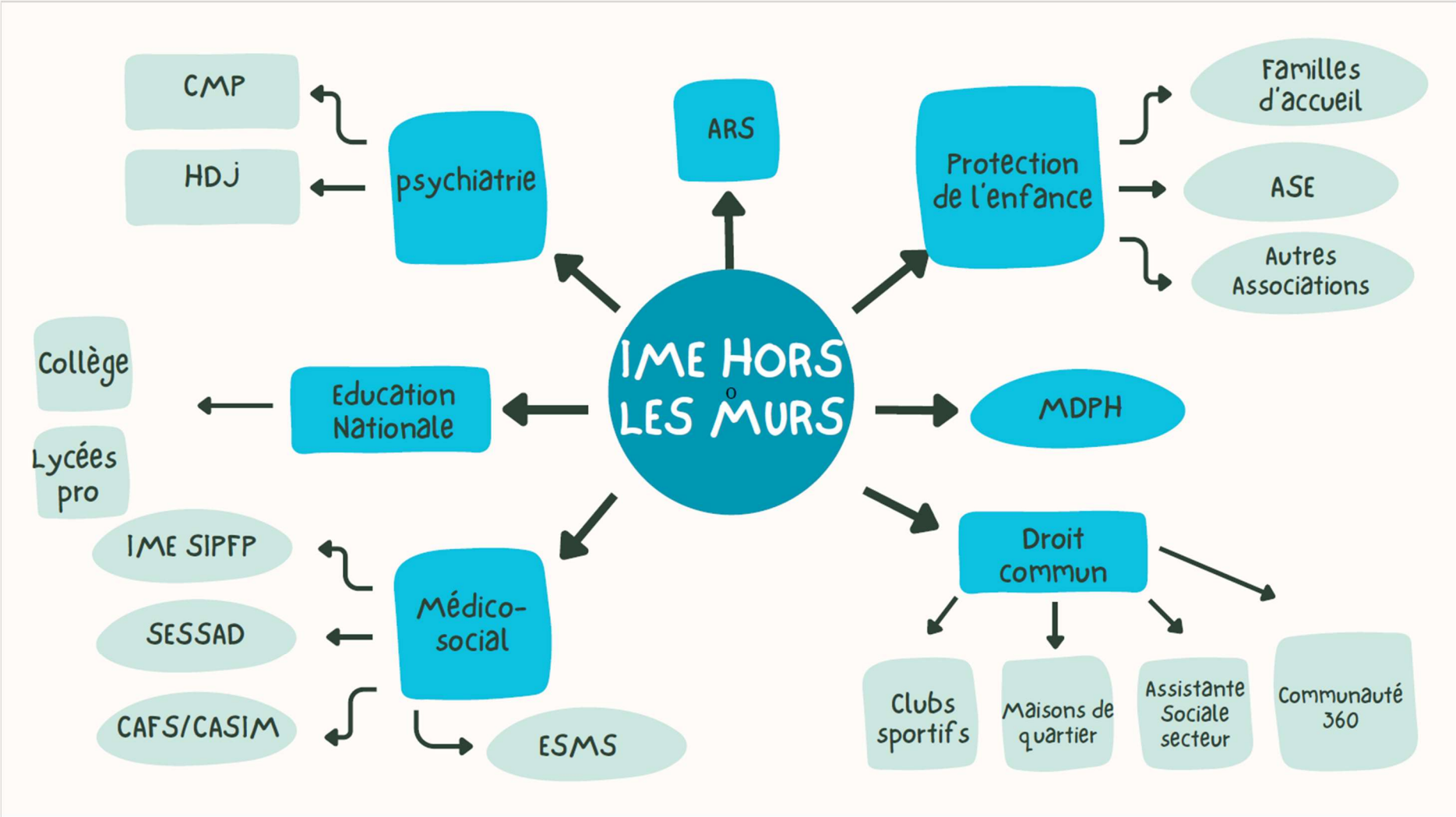
IME HORS LES MURS
ARS
psychiatrie
CMP
HDJ
Protection de l'enfance
Familles d'accueil
ASE
Autres Associations
Education Nationale
Collège
Lycées pro
MDPH
Médico-social
IME SIPFP
SESSAD
CAFS/CASIM
ESMS
Droit commun
Clubs sportifs
Maisons de quartier
Assistante Sociale secteur
Communauté 360

CHAPITRE 8 : DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET AXES D'AMELIORATIONS

Axes de travail	L'accompagnement des jeunes
Contexte/constats	Les jeunes n'ont pas toujours de solution adaptée à la sortie du dispositif, soit par manque de place en établissement médico-social, soit par manque de consolidation d'acquis pour aller en lycée professionnel Le jeune et ses parents ne savent pas situer le niveau scolaire et préprofessionnel pour s'orienter de manière juste. Ce qui rend difficile la projection en lycée professionnel ou en IME SIPFP
Objectifs	La sécurisation des sorties du dispositif
Actions	Poursuivre l'accompagnement des jeunes sur le plan préprofessionnel

Axes de travail	Identité du dispositif
Contexte/constats	L'équipe n'est pas toujours interpellée par la communauté pédagogique, en particulier en l'absence de l'AESH Les jeunes n'ont pas toujours une posture adaptée en classe ordinaire Les élèves des classes ordinaires ne savent pas toujours comment se comporter vis-à-vis des jeunes de l'IME HLM Avec le changement de direction du collège et des IEN ASH, le COPIL est inexistant depuis plusieurs années
Objectifs	Sensibiliser les élèves et les professeurs du collège où est implanté le dispositif Pérenniser la mise en œuvre d'un COPIL annuel avec l'EN

Actions	Sensibilisations en classe de 6ème sur le handicap Sensibilisation des professeurs de manière générale Sensibilisation dans la classe d'inclusion du jeune, sur son fonctionnement Partenariat étroit avec l'infirmière du collège

Axes de travail	**L'accompagnement des familles**
Contexte/constats	Certaines familles sont en difficulté à domicile pour soutenir l'autonomie des jeunes autour de thématiques identifiées (hygiène, autonomie dans les actes de la vie quotidienne) L'équipe soutien la mise en place d'outils qui permettent de généraliser des pratiques à domicile Si les axes travaillés au collège ne sont pas poursuivis à domicile, les jeunes n'intègrent pas les progrès
Objectifs	Soutenir la famille selon ses demandes, Permettre aux jeunes de généraliser leurs compétences à domicile, dans son environnement proche
Actions	Proposer des espaces de parole avec la famille (parents, fratrie, famille élargie), Mettre en place des guidances parentales, Mettre en place des outils à domicile pour les jeunes (séquentiels, …)

Axes de travail	**L'autodétermination**
Contexte/constats	Les jeunes ne définissent pas tous les objectifs de leur Projet Personnalisé d'Accompagnement en autonomie. L'équipe propose souvent des objectifs complémentaires à ceux qu'ils parviennent à nommer.

	Pour répondre au principe d'autodétermination, les jeunes doivent être davantage acteurs dans leur projet.
Objectifs	Soutenir le jeune selon ses demandes, ses souhaits Proposer des instances de participation du jeune pour élaborer son PPA
Actions	Inviter le jeune à la réunion d'écriture de son PPA (13ème et 14ème jeune pour démarrer)

GLOSSAIRE

AESH : Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap
ARS : Agence Régionale de Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ASSR : Attestation scolaire de sécurité routière

BSR : Brevet de sécurité routière

CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CASIM : Centre d'Accueil Spécialisé d'Internat Modulable
CCAS : Centre Communal d'Action sociale
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CFA : Centre de formation des Apprentis
CFP : Centre de formation Professionnelle
CFG : Certificat de formation générale
CIFAM : Centre d'Information et de Formation aux Arts et aux Métiers
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMS : Centre Médico-Social
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CAPA-SH : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap.

DITEP : Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique
DIMASS : Dispositif d'Appui aux Soins et à la socialisation

EN : Education Nationale
EREA : Etablissement Régional d'enseignement Adapté
ESAT : Etablissement et Service d'Aide au Travail
ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

FJT : Foyers de Jeunes Travailleurs

GEVASco : Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (compte-rendu de l'ESS)
GIRPEH : Le Groupement Interprofessionnel Régional de Promotion de l'Emploi et du Handicap de la Région des Pays de la Loire

HAS : Haute Autorité de Santé

IME : Institut Médico-Educatif
IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé

IEM : Institut d'Education Motrice

JAP : Journées d'Accueil Personnalisé

LISEC : Lieu de Séjour Chantier

MDA : Maison Des Adolescents
MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MFR : Maison Familiale Rurale
MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

PCPE : Pôle de compétences et de Prestations Externalisées
PJJ : Protection judiciaire de la Jeunesse
PMI : Protection maternelle et infantile
PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPS : Projet Personnalisé de scolarisation
PPO : Projet Personnalisé d'orientation

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soin A Domicile
SHIP : Service d'Hospitalisation Intersectoriel de Pédopsychiatrie
SIPFP : Section d'Insertion aux Premières Formations Professionnelles

TDI : Troubles du développement Intellectuel
TFC : Troubles des Fonctions Cognitives
TSA : Troubles du spectre Autistique

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion scolaire
ULIS PRO : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire en lycée

ANNEXES

Annexes	Titre	Renvoi Page du projet
Annexe 1	PPA	57
Annexe 2	Evaluation N -1	6
Annexe 3	Auto-évaluation séjour	66

Annexe 1

Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)
Nom Prénom
Date de naissance
Année scolaire …/….

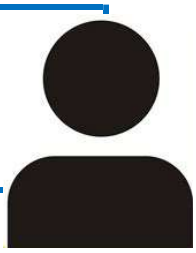

DEMANDES

Demande du jeune :

- …
- …
- …

Demande de la famille ou de la famille d'accueil :

- …
- …
- …

SYNTHESE ET OBJECTIFS DU PPA

Introduction

…….. …… est accompagné depuis ……. par L'IME Hors-Les-Murs

Il est scolarisé .. h par semaine :

- **.h..** en classe ULIS
- **.h..** en inclusion 4ème A

Il bénéficie de …h d'accompagnement par l'IME :

- **..** h de suivi éducatif
- **… h** d'accompagnement thérapeutique

8h00	Taxi	Bus	Taxi	Bus	Taxi
8h55	Rituels langage	Histoire géo	Atelier Préprofessionnel	Psychodrame	Orientation
9h50	Récréation	Récréation		Récréation	Récréation
10h10	Math	Français		EPS	Suivi individuel psychologique
11h05	Groupe psychomotricité	Math		EPS	Projet CDI
12h00	Repas	Repas		Repas	Repas
		Club		Pause sensorielle	
13h30	Histoire géo	Parler de soi	Taxi	Suivi éducatif individuel	Autonomie transport
14h25	ASSR	EPS		Lecture/Ecriture	Bus
15h20	Récréation	Récréation		Récréation	
15h35	Suivi inclusion	Habiletés sociales		Découverte du monde	
16h30	Bus	Taxi		Taxi	

Temps éducatifs		Classe Ulis	
Temps thérapeutiques		Classe inclusion	

Fonctionnement affectif, psychique et cognitif

…

Objectifs :	
Moyens :	
Evaluation :	

Sur le plan des relations sociales

…

Objectifs :	
Moyens :	
Evaluation :	

Sur le plan de l'autonomie

- **Au collège : …**
- **Dans les transports : …**
- **Dans la vie quotidienne :** …

Objectifs :	
Moyens :	
Evaluation :	

Sur le plan de la communication

…

Objectifs :	
Moyens :	
Evaluation :	

Sur le plan corporel

…

Objectifs :	
Moyens :	
Evaluation :	

Sur le plan préprofessionnel

…

Objectifs :	
Moyens :	
Evaluation :	

Sur le plan scolaire

- **En classe Ulis : …**
- **En inclusion : …**

Relations famille ou famille d'accueil

…

De manière générale,

…

SIGNATURES

Date :

La responsable de l'IME Hlm	Le coordinateur	Le jeune	La famille

Annexe 2

<u>Evaluation</u> du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

NOM Prénom

Date du PPA : …….. Date de l'évaluation : ……..

Légende de l'évaluation :	
X	Evaluation du **jeune**
X	Evaluation des **parents**
X	Evaluation des **professionnels** (avec initiales si avis divergents)

- **Fonctionnement affectif, psychique et cognitif**

Objectifs	Moyens	Evaluation			
		Sait faire	Fait avec aide	N'y arrive pas encore	Non évalué /abordé

Commentaires :

- **Sur le plan des relations sociales**

Objectifs	Moyens	Evaluation			
		Sait faire	Fait avec aide	N'y arrive pas encore	Non évalué /abordé

Commentaires :

- **Sur le plan de l'autonomie**

Objectifs	Moyens	Evaluation			
		Sait faire	Fait avec aide	N'y arrive pas encore	Non évalué /abordé

Commentaires :

- **Sur le plan de la communication**

Objectifs	Moyens	Evaluation			
		Sait faire	Fait avec aide	N'y arrive pas encore	Non évalué /abordé

Commentaires :

- **Sur le plan corporel**

Objectifs	Moyens	Evaluation			
		Sait faire	Fait avec aide	N'y arrive pas encore	Non évalué /abordé

Commentaires :

- **Sur le plan préprofessionnel**

Objectifs	Moyens	Evaluation			
		Sait faire	Fait avec aide	N'y arrive pas encore	Non évalué /abordé

Commentaires :

- **Sur le plan scolaire**

Objectifs	Moyens	Evaluation			
		Sait faire	Fait avec aide	N'y arrive pas encore	Non évalué /abordé

Commentaires :

Annexe 3

Auto-évaluation séjour

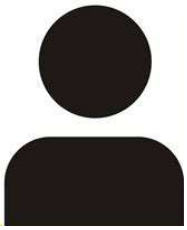

Objectifs de : .....

(Des objectifs peuvent être ajoutés par le jeune dans les cases vides)

X non acquis X en cours X acquis ++ sans demande de l'adulte

Vie quotidienne	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Commentaires
Objectifs				
Mettre le drap housse 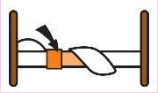				
Mettre la housse de couette 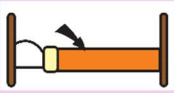				
Mettre la taie d'oreiller 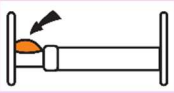				
Vider/refaire sa valise				
Ranger ses affaires				

Mettre son maillot à sécher				
Refaire son lit				
Je pense à passer aux toilettes				
Si j'ai sali mes sous-vêtements ou mes draps je préviens				
Préparer ses affaires de douches 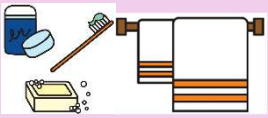				
Laver son visage				

Prendre sa douche				
Mettre sa serviette à sécher 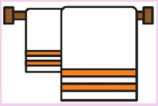				
Laver ses cheveux				
Brosser ses dents				
Mettre son linge sale dans le sac				
Choisir une tenue adaptée 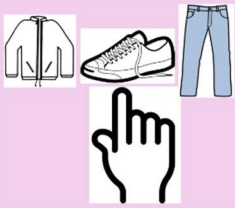				
Préparer un sac à dos				
Se coiffer				

Penser à charger son téléphone				
Mettre la table				
Débarrasser				
Laver mes lunettes				
Gérer son argent				
…				
…				

Relations aux autres	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Remarques

Autonomie temps libre	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Remarques
Je choisis seul une activité				
Je ne viens pas voir l'adulte sans raison				

Je ne fais pas d'histoire 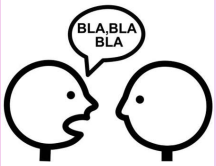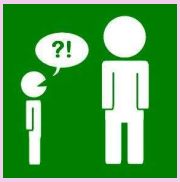				
Je demande à m'isoler si besoin				
Je ne répète pas toujours les mêmes choses				
Je respecte les horaires				
Je préviens les adultes s'il y a un problème